

LES RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

FR



RAPPORT ANNUEL 2019



Parlement européen

LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE



Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.



751 sièges*



Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.

Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.



Les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union...



...en étant informés par les institutions de l'Union et en recevant notification des projets d'actes législatifs de l'Union;



...en veillant au respect du principe de subsidiarité;



...en participant, dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, aux mécanismes d'évaluation et en étant associés au contrôle politique d'Europol et à l'évaluation des activités d'Eurojust;



...en prenant part aux procédures de révision des Traités;



...en étant informés des demandes d'adhésion à l'Union;



...en participant à la coopération interparlementaire entre parlements nationaux et avec le Parlement européen.



Le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union.



Une conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union peut soumettre toute contribution qu'elle juge appropriée à l'attention du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Cette conférence promeut, en outre, l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

* A compter du 1er février 2020, et suite au retrait du Royaume-Uni de l'UE le 31 janvier 2020, le Parlement européen dispose de 705 sièges.

Rapport annuel 2019

Les relations entre le Parlement européen et les Parlements nationaux de l'Union européenne

La présente publication émane de la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux du Parlement européen, qui fait partie de la Direction Générale de la Présidence du Parlement européen.

Katrin RUHRMANN

Directrice

katrin.ruhrmann@europarl.europa.eu

Jesús GÓMEZ

Chef de l'Unité du Dialogue Législatif

jesus.gomez@europarl.europa.eu

Pekka NURMINEN

Chef de l'Unité de la Coopération Institutionnelle

pekka.nurminen@europarl.europa.eu

Rédaction:

Hanneke WESTERBAAN

Administratrice à l'Unité du Dialogue Législatif

hanneke.westerbaan@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé le 30 avril 2020.

relnatparl@ep.europa.eu

<http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/home.html>

Toutes les photos et illustrations © Union européenne, sauf mention contraire.

RAPPORT ANNUEL 2019

TABLE DES MATIÈRES

Grandes évolutions et principaux dossiers à l'ordre du jour interparlementaire en 2019	10
1. ORGANES INTERPARLEMENTAIRES	
INSTITUTIONNELS	16
1.1 Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC)	16
1.2 Conférence des Présidents des Parlements de l'UE (CPPUE)	18
2. CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES	20
2.1 Semaine parlementaire européenne, Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne, et Conférence sur le Semestre européen	20
2.2 Conférence Interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et sur la Politique de Sécurité et de Défense Commune (Conférence Interparlementaire PESC/PSDC)	22
3. CONTRÔLE ET ÉVALUATION INTERPARLEMENTAIRE DANS LE DOMAINE DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE	26
3.1 Contrôle parlementaire conjoint d'Europol: un dispositif institutionnel innovant pour le contrôle parlementaire	26
3.2 L'Agence de l'Union européenne pour la Coopération Judiciaire en matière Pénale (Eurojust)	29
3.3 Le Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes	30
4. RENCONTRES INTERPARLEMENTAIRES	31
4.1 Réunions interparlementaires de commissions (RIC)	31
4.2 Coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'UE et assemblées parlementaires multilatérales	34
4.3 Visites bilatérales des Parlements nationaux de l'UE au Parlement européen	35
4.4 Utilisation de la vidéoconférence pour les échanges bilatéraux	37
5. COOPÉRATION LÉGISLATIVE AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UE	38
5.1 Le mécanisme d'alerte précoce et le protocole n° 2 du Traité de Lisbonne	38
5.2 Le Dialogue Politique Informel et le protocole n° 1 du Traité FUE	41
6. RÉSEAUX ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS	44
6.1 Échange d'Informations Interparlementaires sur l'Union Européenne (IPEX)	44
6.2 Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP)	46
6.3 Réseau des Représentants des Parlements nationaux de l'UE à Bruxelles	47
6.4 Staff seminars	48

7. OUTILS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN	49
7.1 CONNECT _____	49
7.2 Répertoire des commissions homologues (CorCom) _____	50
7.3 Programmes d'Appui au «Parlement de la Présidence» _____	50
7.4 Publications de la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux _____	51
8. LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX	53
ANNEXES	54
ANNEXE I - Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants principaux 2019 _____	54
ANNEXE II - Réunions Interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen à Bruxelles en 2019 _____	55
ANNEXE III - Visites des Parlements nationaux au Parlement européen (y compris visioconférences) en 2019 _____	56
ANNEXE IV - Données du système d'alerte rapide _____	62
ANNEXE V - Contributions au titre du protocole n° 1 – Dialogue politique informel _____	63
ANNEXE VI - Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP) ____	64

Avant-propos des Vice-Présidentes du Parlement européen chargées des relations avec les Parlements nationaux de l'Union européenne

Le présent rapport d'activité annuel de la Direction des Relations avec les Parlements nationaux donne un aperçu de toutes les activités et évolutions qui ont eu lieu dans le domaine de la coopération interparlementaire avec les Parlements nationaux en 2019. Cette coopération implique 41 Parlements nationaux et Chambres nationales dans les 28 États membres et le Parlement européen.

L'année 2019 a été une année de changement. Le mois de mai a vu l'élection d'un nouveau Parlement européen avec un taux de participation jamais atteint depuis 20 ans. Les citoyens européens, et en particulier les jeunes, ont montré sans équivoque leur intérêt et leur volonté de participer à la construction de l'Union européenne.

L'année 2019 était également l'année de la sortie du Royaume-Uni de l'Union. Il s'agit d'une décision que nous regrettons, mais que nous respectons. L'un des grands défis de l'année 2020 sera donc de définir les relations futures avec le Royaume-Uni. M. Michel Barnier, négociateur en chef de l'Union, est intervenu lors de nombreuses réunions interparlementaires en 2019, tenant ainsi les Parlements nationaux et le Parlement européen parfaitement informés tout au long des négociations du Brexit. Nous ne doutons pas que cette excellente coopération se poursuivra lors des négociations sur les relations futures.

L'année 2019 a également été marquée par le 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le «Traité des Parlements». De fait, le Traité de Lisbonne a fondamentalement modifié la coopération interparlementaire et a fait des Parlements nationaux de véritables acteurs au niveau européen. Grâce au mécanisme de contrôle de la subsidiarité et au dialogue politique informel, les Parlements nationaux ont leur mot à dire à propos de la législation européenne, indépendamment de leur gouvernement. Il en découle un renforcement de la légitimité démocratique de l'Union.

Les relations avec les Parlements nationaux ont continué de se développer ces dernières années. Des thèmes tels que les migrations, le changement climatique, le Brexit ou le budget de l'Union ont fait l'objet d'intenses débats et échanges interparlementaires.

Par ailleurs, le Groupe de Contrôle Parlementaire Conjoint d'Europol, un nouveau forum interparlementaire, a été approfondi depuis sa création en 2017.

Nos futurs travaux seront malheureusement éclipsés par la crise de la COVID-19 que nous traversons actuellement. La santé et la relance économique deviendront des priorités et seront au centre de nombreux débats au sein des différents forums interparlementaires. La coopération entre le Parlement européen et les Parlements nationaux sera donc plus importante que jamais.

Nous devons maintenir le lien entre le niveau européen et le niveau national, et la Conférence sur l'avenir de l'Europe sera l'occasion de débattre d'idées et de propositions pour notre avenir commun. Ce débat doit cependant aller au-delà de la seule Conférence: nous nous devons de chercher en permanence à faire participer les citoyens à la construction européenne.

Les Parlements nationaux sont des partenaires clés pour nous au Parlement européen. C'est ensemble que nous pourrions atteindre nos objectifs et défendre nos valeurs. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur tous les sujets, mais nous sommes unis dans notre volonté de défendre la démocratie parlementaire européenne. Une Union européenne forte ne peut exister sans le concours de Parlements indépendants, informés et en capacité d'agir.

En notre qualité de vice-présidentes chargées des relations avec les Parlements nationaux, nous encourageons le dialogue interparlementaire et nous nous réjouissons de poursuivre notre travail avec les parlementaires nationaux afin de veiller à ce que l'Union reste pour ses citoyens un territoire où règnent la paix et la prospérité.

Bruxelles, mars 2020



Mairead McGuinness
Première vice-présidente

Dita Charanzová
Vice-présidente

Grandes évolutions et principaux dossiers à l'ordre du jour interparlementaire en 2019

Pour ce qui est des activités interparlementaires, l'année 2019 a été très fortement marquée par les élections au Parlement européen qui ont eu lieu au mois de mai. Comme à tout début de législature, le second semestre, qui est l'occasion pour les nouveaux députés de prendre leurs marques au sein de leur Groupe politique et des commissions et délégations, a vu une reprise progressive des activités et échanges interparlementaires. Cela explique le plus faible nombre de réunions de commissions interparlementaires et de visites bilatérales en 2019.

Nous avons également reçu moins de communications au titre des protocoles nos 1 et 2, en raison du nombre réduit de propositions législatives au début de la nouvelle législature. Cependant, la coopération interparlementaire sous la forme de conférences de haut niveau et de formats institutionnalisés comme la Conférence des Organes Parlementaires Spécialisés dans les Affaires de l'Union (COSAC) s'est poursuivie avec la fréquence habituelle.

De janvier 2017 jusqu'aux élections européennes, les travaux de la Direction ont été menés sous l'autorité politique et la conduite de M. Antonio Tajani, Président du Parlement européen, de Mme Mairead McGuinness et de M. Bogusław Liberadzki, vice-Présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux, et de Mme Danuta Hübner, Présidente de la commission des Affaires Constitutionnelles (AFCO).

En juillet 2019, le Parlement européen a élu M. David Sassoli comme nouveau Président. Mme Mairead McGuinness a été réélue première vice-Présidente et reste, avec la vice-Présidente nouvellement élue Mme Dita Charanzová, chargée des relations avec les Parlements nationaux. L'ancien Président du Parlement, M. Antonio Tajani, a été élu Président de la commission AFCO et de la Conférence des Présidents des commissions.

La coopération interparlementaire a bénéficié d'un grand soutien à tous les niveaux de la part des commissions du Parlement européen, des organes politiques (notamment de la Conférence des Présidents et de la Conférence des Présidents des commissions) et des Groupes politiques. En 2019, plusieurs sujets ont fait l'objet de discussions au sein de la majorité des forums interparlementaires, comme le Brexit ou le nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union. Les valeurs communes et l'état de droit, le changement climatique, les Balkans occidentaux et la politique européenne de voisinage ont également été abordés en de nombreuses occasions, notamment parce que ces thèmes étaient des priorités des Présidences de l'Union en 2019.

Sur le plan politique, non seulement l'Union européenne, mais également plusieurs États membres ont connu en 2019 des élections ou événements politiques majeurs. 2019 qui aurait pu être l'année du triomphe des mouvements appelant à la renationalisation des compétences de l'Union, a en réalité été l'année qui a permis de renverser les attentes négatives et qui a inversé la tendance décroissante de la participation des citoyens aux élections européennes. La mobilisation pour le climat a accru l'intérêt des citoyens européens pour la politique et les institutions européennes.

1. Un nouveau Parlement européen

En mai 2019, un nouveau Parlement européen a été élu. 58 % de ses députés y ont été élus pour la première fois. Lors de la réunion constitutive en plénière, qui a eu lieu en juillet 2019, les députés ont élu le Président du Parlement européen, ainsi que ses 14 vice-Présidents et ses 5 Questeurs. Puis, les commissions nouvellement formées ont choisi leur Président et leurs vice-Présidents.

Lors de la séance plénière de septembre 2019, le Président de la Commission, M. Jean-Claude Juncker, a prononcé son dernier discours sur l'Etat de l'Union. Le même mois, le Parlement a élu Mme Ursula von der Leyen nouvelle Présidente de la Commission et a organisé peu après les auditions des nouveaux Commissaires européens au sein des commissions correspondant à leur portefeuille. Le contrôle parlementaire des Commissaires désignés est un rôle essentiel du Parlement européen. En novembre 2019, le Parlement a approuvé la nouvelle Commission européenne.

Son mandat a commencé le 1er décembre 2019. La Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, s'est engagée à mener une «Commission géopolitique» axée sur six grandes priorités politiques: une Europe plus forte sur la scène internationale, un pacte vert pour l'Europe, une Europe adaptée à l'ère du numérique, une économie au service des personnes, un nouvel élan pour la démocratie européenne, et la promotion notre mode de vie européen.

2. Révision des lignes directrices sur la coopération interparlementaire

Lors de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne, qui s'est tenue en avril 2019 à Vienne, les Présidents ont donné mandat à la Présidence finlandaise pour mettre en place un groupe de travail chargé de présenter des propositions visant une mise à jour technique des lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'Union européenne, adoptées à Lisbonne en 2008.

Le groupe de travail a été chargé de préparer, pour la nouvelle Conférence qui se tiendrait à Helsinki en 2020, un rapport répondant aux objectifs suivants:

- l'adaptation technique des lignes directrices aux conditions en vigueur, avec une utilisation plus stricte des références aux traités et une révision linguistique des lignes directrices dans leur ensemble;
- l'intégration de nouveaux formats de conférence dans les lignes directrices, tels que la Conférence Interparlementaire sur la Stabilité, la Coordination économique et la Gouvernance dans l'Union européenne, la Conférence Interparlementaire sur la Politique Etrangère et de Sécurité Commune et sur la Politique de Sécurité et de Défense commune ou le Groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol;
- l'amélioration de l'utilisation des moyens de communication modernes afin de faciliter la coopération interparlementaire.

Le groupe de travail a été mis en place et a préparé un projet de proposition devant faire l'objet d'un débat au cours de la conférence de 2020.

3. Contributions des parlements nationaux au débat pendant les négociations sur le Brexit

Les négociations sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ont été à l'ordre du jour de nombreuses réunions interparlementaires et rencontres bilatérales en 2019. M. Michel Barnier, négociateur en chef de l'Union, est intervenu lors de nombreuses réunions de la COSAC. Des rencontres régulières ont eu lieu entre des députés britanniques de la Chambre des Communes et de la Chambre des lords et des députés du Parlement européen, et en particulier du coordinateur du Parlement européen pour le Brexit, M. Guy Verhofstadt, ainsi que d'autres membres du Groupe de Pilotage sur le Brexit.

Le 2 avril 2019, le Parlement européen a organisé une réunion interparlementaire de commissions sur les relations futures de l'Union avec le Royaume-Uni après le Brexit, à laquelle a participé M. Barnier.

Lors de la réunion plénière de la COSAC qui s'est tenue à Bucarest en juin 2019, l'accent a été mis sur la volonté de conserver des relations commerciales privilégiées dans l'ère post-Brexit tout en insistant sur la nécessité de préserver l'intégrité du marché unique. La réunion a également souligné le caractère indissociable des quatre libertés et le fait que le Royaume-Uni devait honorer ses obligations financières envers l'Union européenne.

Lors de la réunion suivante, organisée à Helsinki en décembre 2019, la COSAC a consacré une session entière à un débat sur le Brexit. Elle a en particulier noté avec regret la sortie imminente du Royaume-Uni de l'Union européenne. Elle s'est également inquiétée du fait que la période de transition convenue entre la Commission et le gouvernement britannique laisserait peu de temps aux négociations sur les futures relations entre l'Union et le Royaume-Uni.

Le Parlement européen a joué un rôle important dans le processus du Brexit, étant donné qu'il a été le seul Parlement, outre le Parlement britannique, à voter sur l'accord de retrait. Le Parlement européen a donné son approbation à l'accord de retrait le 29 janvier 2020. Après ce vote historique, le Président Sassoli a déclaré: «Je suis profondément attristé que nous en soyons arrivés à ce point. Cinquante années d'intégration ne peuvent pas se dissoudre aussi facilement. Nous devons travailler d'arrache-pied pour construire une nouvelle relation, en nous concentrant toujours sur les intérêts et la protection des droits des citoyens.»¹ Le Parlement européen continuera de jouer un rôle essentiel dans les négociations sur les relations futures de l'Union européenne avec le Royaume-Uni qui devraient se tenir en 2020.

4. Cadre financier pluriannuel

Le budget de l'Union pour les prochaines années, le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, continue de figurer en bonne place sur l'ordre du jour des diverses réunions interparlementaires. Dans sa résolution du 10 octobre 2019 sur le CFP², le Parlement européen nouvellement élu a confirmé sa position adoptée en novembre 2018³.

1 [Communiqué de presse du 29 janvier 2020 intitulé «Brexit: l'accord de retrait approuvé par le Parlement européen».](#)

2 [Résolution du Parlement européen du 10 octobre 2019 intitulée «Cadre financier pluriannuel 2021-2027 et ressources propres: il est temps de répondre aux attentes des citoyens».](#)

3 [Résolution du Parlement européen du 14 novembre 2018 sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 – Position du Parlement en vue d'un accord](#)

En décembre 2019, la COSAC a demandé l'approbation satisfaisante et en temps voulu du CFP, en rappelant que tout retard dans son adoption se traduirait par un retard dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'Union européenne. Elle a également fait observer que l'adoption du CFP passerait par un accord sur la révision du système de ressources propres de l'Union. Enfin, elle a souligné qu'il fallait de nouveaux mécanismes objectifs pour protéger les intérêts financiers de l'Union lorsque ceux-ci sont mis à mal par le non-respect de l'état de droit ou en cas de menace systémique envers les valeurs consacrées à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne.

5. Droits fondamentaux et état de droit

Lors de sa réunion plénière de décembre 2019, la COSAC a rappelé que l'Union était fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Elle a souligné qu'à ses yeux, l'état de droit était fondamental pour la légitimité de l'Union européenne à l'égard de ses citoyens. Elle a dès lors reconnu le rôle important de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour ce qui est de garantir le respect des droits fondamentaux dans l'exercice quotidien des fonctions de l'Union.

Par ailleurs, elle a fait valoir que, dans la mesure où tous les États membres se sont engagés, par le Traité sur l'Union européenne, à respecter l'état de droit, ils devraient tous accepter un contrôle transparent et impartial ainsi que l'examen par les autres pays de la situation de l'état de droit chez eux. La COSAC a affirmé que lorsque la défaillance de l'état de droit menaçait le bon fonctionnement du marché intérieur ou la mise en œuvre des politiques européennes, l'Union et ses États membres avaient des raisons légitimes de s'inquiéter et d'agir en conséquence.

Le Groupe de Contrôle Parlementaire Conjoint (GCPC) d'Europol permet aux parlements nationaux de contrôler Europol conjointement avec le Parlement européen afin de veiller à ce que cette agence soit pleinement responsable et transparente. Le GCPC assure le contrôle politique des activités d'Europol, et notamment en ce qui concerne l'incidence de ces activités sur les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques. En 2019, la quatrième réunion du GCPC d'Europol a mis l'accent sur la situation et les activités du Centre de Renseignement sur les Voyageurs d'Europol (ETIC) et du Centre Européen de Lutte contre la Cybercriminalité (EC3). Lors de la cinquième réunion du GCPC d'Europol, le débat thématique a porté sur les priorités d'Europol en matière de gestion de l'information (voir chapitre 3.1).

6. Politique de voisinage et élargissement

Les députés des Parlements nationaux et les députés au Parlement européen ont débattu de manière très approfondie des relations de l'Union avec ses pays voisins. La première session plénière de la Conférence interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et la Politique de Sécurité et de Défense Commune (Conférence interparlementaire PESC/PSDC), qui s'est tenue à Bucarest le 7 mars 2019, a été consacrée à l'évaluation du Partenariat Oriental à l'occasion de son 10e anniversaire. Les députés nationaux et les députés européens se sont entretenus avec un représentant du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) au sujet des défis auxquels la région est actuellement confrontée et de la nécessité de renforcer la résilience et les structures sociétales des pays du Partenariat Oriental.

Lors de sa réunion d'avril 2019, la Conférence des présidents des Parlements de l'Union a convenu que la stabilité dans les Balkans occidentaux était essentielle pour la stabilité de l'ensemble du continent. Elle a réaffirmé la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux et leur engagement en faveur de l'élargissement de l'Union européenne.

Elle a également pris acte des réalisations remarquables du Partenariat oriental. Elle a approuvé la coopération entre l'Union européenne et les six États d'Europe orientale participant au Partenariat oriental. Elle a fait part de son soutien à l'égard des efforts visant à parvenir à un règlement pacifique et durable des conflits dans les pays du voisinage oriental.

Elle a également indiqué que les États membres de l'Union et les États partenaires de l'Union issus du voisinage méridional sont confrontés à de nombreux défis communs, notamment en ce qui concerne les flux migratoires, le changement climatique, le développement durable et la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale, autant de défis qui ne peuvent être surmontés que par une coopération régionale intensive.

Le 24 octobre 2019, le Parlement européen a adopté une résolution⁴ dans laquelle il faisait part de sa profonde déception face à l'incapacité de l'Union à s'accorder sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie, lors du sommet de l'Union des 17 et 18 octobre 2019.

Le 4 décembre 2019, la commission des affaires étrangères (AFET) a co-organisé une réunion interparlementaire de commissions avec l'Unité du Dialogue Législatif, qui comprenait une session sur l'élargissement intitulée «L'avenir de l'élargissement — des moyens pour remédier au déficit de crédibilité et dynamiser les réformes». Cette réunion s'inscrivait dans le prolongement d'une réunion interparlementaire de commissions organisée en avril 2019, au cours de laquelle la politique européenne de voisinage et la politique d'élargissement avaient déjà été abordées. La réunion de décembre a été une occasion pour les députés des Parlements nationaux et les députés européens d'avoir un premier échange de vues avec M. Josep Borrell, vice-président de la Commission/Haut Représentant de l'Union pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité (VP/HR), et M. Olivér Várhelyi, commissaire pour la Politique Européenne de Voisinage et les négociations d'élargissement.

7. Politique en matière de changement climatique

La Commission a dévoilé un plan pour parvenir à la neutralité climatique dans l'Union d'ici à 2050. Avant la présentation dudit plan en plénière en décembre 2019, le Parlement européen avait adopté, le 28 novembre 2019, une résolution⁵ dans laquelle il demandait à la Commission de veiller à ce que toutes les propositions soient alignées sur l'objectif de 1,5 °C. Il a également demandé à l'Union de réduire ses émissions de 55 % d'ici à 2030, l'objectif étant de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050. Enfin, dans sa résolution, le Parlement européen a appelé à réduire les émissions mondiales provenant des transports maritimes et aériens.

4 [Résolution du Parlement européen du 24 octobre 2019 sur l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie.](#)

5 [Résolution du Parlement européen du 28 novembre 2019 sur l'urgence climatique et environnementale.](#)

Lors de sa réunion plénière de décembre 2019 à Helsinki, la COSAC a noté que la mise en œuvre d'une telle politique climatique nécessitait des investissements considérables dans l'ensemble de l'Union européenne et des mesures appropriées pour atténuer les éventuelles difficultés causées par la transition vers un modèle économique adapté au changement climatique. La COSAC suggère également à la Commission d'étudier la possibilité d'utiliser le mécanisme du Semestre européen en tant qu'instrument permettant d'encourager la mise en œuvre effective des objectifs climatiques et des objectifs de développement durable énoncés dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies.

À la suite de la conférence interparlementaire PESDC/PSDC qui s'est tenue à Helsinki en septembre 2019, les co-Présidents ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont souligné que les préoccupations liées à la sécurité climatique devraient être incorporées dans l'ensemble de la politique étrangère, y compris le commerce extérieur. Ils ont également invité les États membres à participer davantage à la mise en œuvre effective des conventions internationales telles que l'accord de Paris sur le changement climatique.

1. ORGANES INTERPARLEMENTAIRES INSTITUTIONNELS

1.1 Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union (COSAC)



La COSAC (Conférence des Organes Parlementaires Spécialisés dans les Affaires de l'Union) a été établie en novembre 1989 à Paris. Elle revêt un caractère unique en ce sens qu'elle est la seule enceinte interparlementaire consacrée par les Traités (protocole n° 1 sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Union européenne). Le Parlement national de l'État membre qui exerce la Présidence tournante du Conseil joue un rôle prépondérant dans la définition de l'orientation et des travaux de la COSAC. Il est épaulé par une troïka présidentielle, dont le Parlement européen est membre permanent. La présidence bénéficie du soutien organisationnel d'un secrétariat restreint, assuré par le Parlement européen et dirigé par un fonctionnaire détaché d'un Parlement national («membre permanent»).

Voir www.ipex.eu



M. Antonio Tajani, Président de la commission des affaires constitutionnelles, et Mme Mairead McGuinness, première vice-Présidente du Parlement européen, à la réunion des Présidents de la COSAC à Helsinki, les 21 et 22 juillet 2019. ©parleu2019.fi

En 2019, les réunions de la COSAC ont mis fortement l'accent sur les élections européennes, le renouvellement du Parlement européen et le renouvellement ultérieur des autres institutions européennes. Ces thèmes ont prédominé non seulement dans les débats sur les futurs programmes d'activités et sur la future composition des institutions, mais aussi dans les discussions sur la transparence des institutions et leur proximité avec les citoyens de l'Union. Les élections européennes ont donné un nouvel élan au débat à long terme sur le rôle, les ambitions, les obligations et les ressources propres de l'Union et sur les relations de cette dernière avec la communauté internationale, les États membres et ses propres citoyens.

Le processus du Brexit s'est poursuivi et a continué de figurer à l'ordre du jour de nombreuses réunions. La transparence, l'ouverture et la compétence du négociateur en chef de l'Union, M. Michel Barnier, ainsi que sa volonté d'informer la COSAC des évolutions significatives en temps utile, ont été unanimement appréciées. La détermination du Parlement à préserver l'unité de l'Europe des 27 et son rôle pour ce qui est de garantir la paix en Europe ainsi que les droits et libertés des citoyens ont également retenu l'attention.

Les réalités politiques, institutionnelles et sociales spécifiques de la Présidence roumaine et de la Présidence finlandaise ont eu une influence manifeste sur le contenu et l'atmosphère des débats.



La Présidence roumaine a axé son action sur les relations commerciales internationales de l'Union, les futures relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, l'Espace Européen de l'Education, l'innovation et le progrès technologique, et l'incidence de ce progrès sur l'Europe sociale (les dates et les thèmes des quatre réunions de la COSAC sont repris à l'annexe 1)

Les échanges les plus importants lors de la session plénière de la COSAC, à Helsinki, ont porté sur la conférence sur l'avenir de l'Europe.



À l'origine, ce sujet n'était pas inscrit à l'ordre du jour de la réunion, mais il a été ajouté à bref délai, du fait que l'ordre du jour a dû être remanié en dernière minute et que le Parlement européen avait commencé à mener sa propre réflexion sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Le débat a donné à toutes les délégations l'occasion d'exprimer clairement leurs attentes vis-à-vis de cette Conférence. En dépit des divergences de points de vue, les Parlements nationaux ont clairement exprimé le souhait d'être pleinement associés à la Conférence. L'autre thème ayant fait l'objet d'un vaste échange de vues est l'état de droit, compte tenu de l'éventualité de nouveaux mécanismes européens en la matière. Un point particulièrement intéressant de ce débat est qu'aucune délégation nationale n'a contesté la compétence de l'Union européenne dans ce domaine et que personne n'a contesté la nécessité de garanties objectives et communes.

L'année 2019 a été une année complexe pour la délégation du Parlement européen, en raison des élections et de leurs répercussions sur les programmes de travail des députés ainsi que des changements de fonctions et de rôles au sein du Parlement renouvelé. En dépit de cela, la délégation du Parlement européen a consolidé son partenariat établi de longue date avec les Parlements exerçant la Présidence du Conseil, en vue de mettre en place un partenariat stable fondé sur la confiance et motivé par la recherche de positions communes acceptables pour tous.

Principale évolution en 2019:

- La délégation du Parlement européen a renforcé ses relations fructueuses avec les Parlements exerçant la Présidence et a consolidé le rôle de la Troïka consistant à dégager un large consensus.

1.2 Conférence des Présidents des Parlements de l'UE (CPPUE)

La Conférence annuelle des Présidents des Parlements de l'Union européenne a été mise en place sur la base des lignes directrices de Stockholm adoptées en 2010. Celles-ci prévoient une réunion annuelle, organisée par l'État membre qui exerce la Présidence du second semestre d'une année donnée de manière à avoir lieu pendant la présidence de printemps de l'année suivante. La Conférence adopte les conclusions de la Présidence, non contraignantes. Elle est également chargée de superviser la coordination des activités interparlementaires de l'Union européenne.

L'ordre du jour de la CPPUE est préparé par la réunion des Secrétaires Généraux des Parlements de l'Union européenne.

Voir www.ipex.eu



M. Wolfgang Sobotka, Président du Conseil National d'Autriche; M. Mauri Pekkarinen, vice-Président du Parlement finlandais; Mme Mairead McGuinness, première vice-Présidente du Parlement européen M. Henn Pölluas, Président du Riigikogu (Parlement estonien); M. Ingo Appé, Président du Conseil Fédéral d'Autriche. du Parlement autrichien.

La réunion annuelle de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union s'est tenue à Vienne, les 8 et 9 avril 2019. Cette réunion a été présidée par M. Wolfgang Sobotka, Président du Conseil National d'Autriche, et M. Ingo Appé, Président du Conseil Fédéral d'Autriche. Le Parlement européen était représenté par sa première vice-Présidente, Mme Mairead McGuinness. Mme McGuinness a prononcé un discours liminaire lors de la séance d'ouverture de la Conférence, à la suite des discours de bienvenue des deux Présidents autrichiens.

Dans son allocution, Mme McGuinness a évoqué le Brexit, préconisant de recourir à une politique de compromis et d'éviter celle du conflit. Elle a exposé les défis auxquels l'Union est confrontée, y compris le changement climatique et l'avenir du travail à l'ère du passage au numérique et de l'intelligence artificielle, déclarant que l'Union représentait une formidable occasion de faire face à ces défis ensemble. À l'approche des élections européennes, la première vice-Présidente a lancé un appel pour que le Parlement européen et les Parlements nationaux collaborent étroitement en vue d'atteindre un taux de participation élevé. Elle a ajouté que l'Union et les États membres devaient travailler la main dans la main pour mettre en place des règles destinées à lutter contre les sources de désinformation étrangères, les réseaux sociaux conçus pour manipuler l'opinion publique et l'utilisation illicite des données à caractère personnel des citoyens afin d'influencer les intentions de vote⁶.

La CPPUE a débattu de deux sujets. La première session a été consacrée à «L'Union européenne et ses voisins» et s'est concentrée sur la perspective d'élargissement pour les pays des Balkans occidentaux et sur le Partenariat oriental, ainsi que sur la situation dans la région du Sud de la Méditerranée. La deuxième a été consacrée à «L'Union européenne dans la perspective des élections européennes de 2019 – approfondissement de la coopération entre les Parlements nationaux et les institutions européennes».

Les conclusions de la CPPUE⁷ ont porté sur la politique de voisinage et l'élargissement, les élections européennes, les valeurs européennes, la résilience démocratique et la subsidiarité.

Enfin, la CPPUE a donné mandat à la Présidence finlandaise pour qu'elle mette en place un groupe de travail chargé de présenter des propositions visant à une mise à jour technique des lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'Union européenne, adoptées à Lisbonne en 2008. En dernier lieu, les Présidents ont demandé à la future Présidence finlandaise de préparer pour la réunion interparlementaire de commissions sur l'évaluation d'Eurojust, une approche commune, sous le format qui lui semblera le plus approprié, en ce qui concerne les aspects non couverts par le règlement (UE) 2018/1727⁸. Les résultats de ces deux projets ont été présentés au cours de la réunion de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union à Helsinki, du 17 au 19 mai 2020.

Principales évolutions en 2019:

- La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union a axé ses discussions sur l'élargissement et la coopération interparlementaire;
- Elle a donné mandat à la Présidence finlandaise d'actualiser les lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'Union européenne (adoptées à Lisbonne en 2008).

6 https://www.parlament.gv.at/ENGL/ZUSD/PDF/EU2018_Minutes_Conference_EU_Speakers_EN.pdf

7 [Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne des 8 et 9 avril 2019 à Vienne — Conclusions de la présidence](#)

8 [Règlement \(UE\) 2018/1727 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale \(Eurojust\) et remplaçant et abrogeant la décision 2002/187/JAI du Conseil](#)

2. CONFÉRENCES INTERPARLEMENTAIRES

2.1 Semaine parlementaire européenne, Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne, et Conférence sur le Semestre européen

La Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne (mise en place conformément à l'article 13 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire [également nommé «pacte budgétaire»]) fournit un cadre pour le débat et l'échange d'informations et de bonnes pratiques concernant l'application des dispositions du traité. Elle vise en outre à renforcer la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Cette conférence contribue également à garantir la responsabilité démocratique dans le domaine de la gouvernance économique et de la politique budgétaire au sein de l'Union, notamment de l'Union économique et monétaire, en tenant compte de la dimension sociale et sans préjudice des compétences des parlements nationaux de l'Union européenne et du Parlement européen.

La conférence sur le Semestre européen permet d'échanger des informations sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des cycles du Semestre européen et de renforcer la coopération afin de contrôler l'action des organes exécutifs nationaux et européens au titre du Semestre européen.

À elles deux, ces conférences constituent la semaine parlementaire européenne, au cours de laquelle des parlementaires de toute l'Union européenne se réunissent pour débattre de questions économiques, budgétaires et sociales. Les deux conférences reviennent désormais de manière régulière dans le calendrier de la coopération interparlementaire et se sont imposées comme de véritables enceintes de débat interparlementaire dans ces domaines d'action de plus en plus importants.

En 2019, la semaine parlementaire européenne, co-organisée par le Parlement européen et la présidence roumaine, a eu lieu les 18 et 19 février 2019 à Bruxelles. 128 députés issus des parlements nationaux y ont assisté. Tous les Parlements nationaux de l'Union européenne sauf un y étaient représentés et étaient également présents des observateurs de l'Albanie, du Monténégro, de la Serbie, de la Macédoine du Nord et de la Turquie, pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, et les d'invités spéciaux originaires de Norvège et de Suisse. Cette très grande participation est l'un des aspects qui ont fait de cette huitième édition de la semaine parlementaire européenne un succès.

Les participants ont été invités à débattre et à échanger leurs points de vue sur les priorités économiques, budgétaires et sociales. Les sujets abordés lors de la Conférence sur le Semestre européen ont contribué à l'objectif de coopération accrue entre les députés des Parlements nationaux et du Parlement européen sur les questions relatives au Semestre européen. Les sujets les plus fréquemment évoqués lors des débats étaient l'achèvement de l'Union Bancaire, en particulier le Système Européen d'Assurance des Dépôts, l'instauration d'un budget commun de la zone euro afin de stabiliser les économies lors des périodes difficiles, la modification du Mécanisme Européen de Stabilité et le renforcement de la responsabilité démocratique.

Au débat sur le Semestre européen ont fait suite trois réunions interparlementaires de commissions parallèles (organisées par les commissions BUDG, ECON et EMPL)⁹ qui ont traité plusieurs sujets, comme le prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP), les nouvelles Ressources Propres du budget

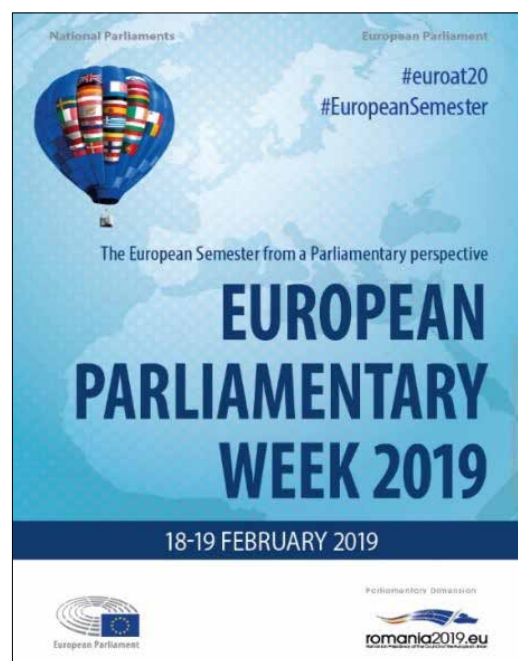
⁹ La commission des budgets, la commission des affaires économiques et monétaires et la commission de l'emploi et des affaires sociales.

de l'Union, l'Union Bancaire, l'imposition et la lutte contre le blanchiment de capitaux, les nouvelles formes d'emploi et les mesures prises par les États membres en faveur des personnes handicapées.

La Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union a porté plus particulièrement sur la convergence, la stabilité et la cohésion au sein de l'Union économique et monétaire, notamment les nouveaux programmes de l'Union en faveur de l'investissement et de l'accès au financement relevant du nouveau CFP, la proposition de budget pour la zone euro, la proposition de création du Fonds Monétaire Européen et les priorités d'investissement après 2020..

Le vingtième anniversaire de l'euro (#Euroat20) a été célébré en présence d'invités de marque. M. Mário Centeno, Président de l'Eurogroupe, M. Luis de Guindos, vice-Président de la Banque Centrale Européenne, et M. Pierre Moscovici, Commissaire pour les affaires économiques et financières, la fiscalité et les douanes, sont intervenus lors de la conférence. En conclusion du débat animé entre les députés des Parlements nationaux des États membres et du Parlement européen, M. Antonio Tajani, Président du Parlement européen, a prononcé un discours dans lequel il a confirmé que l'une de ses priorités était de rapprocher les politiques et institutions de l'Union des citoyens et que les Parlements nationaux jouent à cet égard un rôle clé.

Tous les débats ont contribué à l'objectif de rassembler les députés des Parlements nationaux et du Parlement européen en vue d'une collaboration plus étroite en ce qui concerne le Semestre européen.



Affiche de la semaine parlementaire européenne, 2019. ©EU_EP

La Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union a eu lieu comme de coutume au deuxième semestre, les 30 septembre et 1er octobre, sous l'égide de la Présidence finlandaise, à Helsinki. 106 députés et 75 membres du personnel y ont assisté. La délégation du Parlement européen, nouvellement élue, se composait de six députés.

La Conférence interparlementaire s'est concentrée sur un échange de vues concernant les quatre points suivants:

1. la gouvernance économique au sein de l'Union Economique et Monétaire et le Mécanisme Européen de Stabilité;
2. l'accélération de la croissance et la hausse de l'emploi en Europe;
3. les mesures en faveur de l'investissement, de l'innovation et du développement durable;
4. le soutien à l'innovation en vue d'une croissance durable.

Outre les intervenants issus des Parlements nationaux de l'UE, du Parlement européen et des autres institutions de l'Union, des intervenants du milieu universitaire et du secteur privé ont apporté leurs propres perspectives au débat. Les quatre débats ont témoigné du fort intérêt des Parlements nationaux et du Parlement européen pour ces sujets.



Antonio Tajani, Président du Parlement européen, prononce un discours lors de la conférence sur le Semestre européen à Bruxelles, le 19 février 2019. ©EU_EP

Principale évolution en 2019:

- pour la deuxième année consécutive, le programme de la semaine parlementaire européenne a été concentré sur un jour et demi, la Conférence sur le Semestre européen ayant été fusionnée avec la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union. Cette formule a particulièrement favorisé des débats animés et concis.

2.2 Conférence Interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et sur la Politique de Sécurité et de Défense Commune (Conférence Interparlementaire PESC/PSDC)

Instituée par une décision de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union Européenne en 2012, la Conférence Interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et la Politique de Sécurité et de Défense Commune (Conférence Interparlementaire PESC/PSDC) est la plateforme interparlementaire pour les débats sur la Politique Étrangère, de Sécurité et de Défense de l'Union. Organisée deux fois par an par le Parlement de l'État membre de l'Union exerçant la Présidence tournante du Conseil, en étroite collaboration avec le Parlement européen, la Conférence réunit régulièrement des parlementaires de toute l'Union. En outre, la commission AFET du Parlement européen invite régulièrement les Parlements nationaux à ses réunions à Bruxelles, complétant le dialogue interparlementaire dans ce domaine d'action essentiel.

En 2019, les quatorzième et quinzième éditions de la Conférence Interparlementaire PESC/PSDC ont eu lieu à Bucarest (du 6 au 8 mars) et à Helsinki (du 4 au 6 septembre). Les délégations du Parlement européen aux deux réunions étaient composées de membres de la commission AFET et de la sous-commission «Sécurité et Défense», et étaient présidées par M. David McAllister, Président de la commission AFET.

119 parlementaires appartenant aux Parlements de 27 États membres et au Parlement européen ont participé à la Conférence Interparlementaire PESC/PSDC à Bucarest. À quelques mois seulement des élections européennes, les participants ont examiné les défis actuels en matière de politique étrangère et de sécurité, tels que la sécurité dans la région de la mer Noire, les relations de l'Union avec ses voisins de l'Est et l'avenir de la politique étrangère de l'Union après le Brexit. La réunion s'inscrivait dans le cadre de la dimension parlementaire de la Présidence roumaine du Conseil et était organisée conjointement par le Parlement roumain et le Parlement européen.

Des ateliers ont été consacrés:

- à l'avenir de la PESC et de la PSDC compte tenu du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne;
- à la stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube;
- à la cybersécurité et à la guerre hybride;
- à la mobilité militaire – l'enjeu du développement de synergies entre l'OTAN et l'Union européenne.

Dans leur déclaration finale, les coprésidents ont réaffirmé que le moment était venu pour l'Union de développer une véritable PESC afin de défendre ses intérêts, ses principes et ses valeurs face aux défis de plus en plus grands auxquels elle est confrontée, notamment dans son voisinage. Les instruments disponibles doivent être utilisés plus efficacement et les États membres devraient rechercher en priorité des positions unifiées de l'Union. Pour être à la hauteur des ambitions de l'Union, il convient de faire preuve de détermination en ce qui concerne les processus décisionnels.

Une Déclaration européenne a été adoptée par les femmes parlementaires européennes en marge de la Conférence Interparlementaire et présentée en plénière à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2019.



Conférence Interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et la Politique de Sécurité et de Défense Commune (Conférence Interparlementaire PESC/PSDC) à Bucarest, du 6 au 8 mars 2019. © ro2019.eu

Au cours du deuxième semestre 2019, la Conférence Interparlementaire organisée à Helsinki a réuni 193 parlementaires des États membres de l'Union, du Parlement européen, de pays candidats à l'adhésion à l'Union et de pays invités. Après une première séance avec le Président finlandais, M. Sauli Niinistö, qui s'est exprimé sur les enjeux en matière de sécurité dans la région de la mer Baltique et de l'Arctique, les participants ont débattu des priorités de l'Union dans le domaine de la PESC et de la PSDC avec la VP/HR, Federica Mogherini, en visioconférence. Son introduction sur les activités actuelles et en cours de l'Union européenne dans le domaine de la PESC et de la PSDC a été suivie d'un débat interactif avec les députés au Parlement européen et les membres des Parlements nationaux. M. Carl Bildt, ancien Premier Ministre suédois, a examiné avec les participants la question des relations transatlantiques. Parmi les autres sujets abordés figuraient la défense de l'Union, les menaces hybrides, les menaces que le changement climatique fait peser sur la sécurité, l'Iran et les Balkans occidentaux.

Pendant la Conférence, des ateliers spécifiques ont été consacrés aux thèmes suivants:

1. l'évolution de la situation politique dans les Balkans occidentaux;
2. la lutte contre les menaces hybrides: évaluation des politiques et instruments de l'Union;
3. Iran – les options dont dispose l'Union européenne et l'avenir de l'accord sur le nucléaire.

Dans leur déclaration finale, les coprésidents ont rappelé qu'au cours des deux dernières décennies, trois quarts de nos citoyens se sont constamment prononcés en faveur d'une défense européenne plus commune et que l'Union européenne n'avait pas encore satisfait à cette demande. Ils ont également soutenu l'idée selon laquelle la coopération de l'Union en matière de défense doit continuer à être coordonnée avec l'OTAN. Ils ont salué les propositions de la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, visant à accroître le financement de l'action extérieure dans le nouveau CFP 2021-2027.



Conférence Interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et la Politique de Sécurité et de Défense Commune (Conférence Interparlementaire PESC/PSDC) à Helsinki, du 4 au 6 septembre 2019. ©parleu2019.fi

Les coprésidents ont invité la Commission et la VP/HR à faire en sorte que les enquêtes sur les risques hybrides deviennent un outil courant de l'action extérieure de l'Union et ont indiqué que l'Union devait rester une source d'information fiable et d'évaluations factuelles. Ils ont souligné que les préoccupations liées à la sécurité climatique devraient être incorporées dans l'ensemble de la politique étrangère, y compris le commerce extérieur. Ils ont enfin invité les États membres à participer davantage à la mise en œuvre effective des conventions internationales telles que l'accord de Paris sur le changement climatique.

Principales évolutions en 2019:

- le Président de la commission AFET a proposé de réintroduire les conclusions et d'intégrer plusieurs innovations d'ordre procédural (comme l'introduction d'un débat d'urgence sur un sujet à définir au début de chaque Conférence Interparlementaire ou le recours de la procédure du «carton bleu» et des interventions à la demande) en vue de redynamiser les débats;
- la Conférence Interparlementaire PESC/PSDC d'Helsinki a permis aux députés au Parlement européen nouvellement élus d'être associés aux travaux de la Conférence Interparlementaire.

3. CONTRÔLE ET ÉVALUATION INTERPARLEMENTAIRE DANS LE DOMAINE DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

3.1 Contrôle parlementaire conjoint d'Europol: un dispositif institutionnel innovant pour le contrôle parlementaire

JPSG on EUROPOL



L'article 88 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) permet pour la première fois aux Parlements nationaux de contrôler conjointement avec le Parlement européen une agence de l'Union opérant dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Sur la base du [règlement Europol](#) qui est entré en vigueur le 1er mai 2017, le groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) d'Europol a été institué pour veiller à ce que cette agence soit pleinement responsable et transparente. Les principales responsabilités du groupe de contrôle sont énoncées à l'article 51 du règlement Europol, qui définit son rôle de contrôle politique des activités d'Europol en mettant particulièrement l'accent sur l'incidence de ces activités sur les libertés et les droits fondamentaux des personnes physiques.

Le GCPC tient deux réunions par an: pendant le premier semestre de l'année, au Parlement du pays qui exerce la Présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, et pendant le second semestre de l'année, au Parlement européen.

La sécurité est l'une des principales compétences des parlements. Des progrès importants ont déjà été accomplis dans la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice pour les citoyens de l'Union. La sécurité est un domaine de compétence partagée entre l'Union et les États membres dans lequel la coopération est importante pour accroître les échanges d'informations et faire face aux menaces transfrontières tout en préservant les droits fondamentaux.

Au fil des années, Europol a apporté un appui indispensable, conformément à sa mission, qui consiste à soutenir et à renforcer l'action des États membres en matière de prévention et de lutte contre la grande criminalité affectant deux États membres ou plus. Afin que le potentiel d'Europol soit pleinement exploité, le Parlement européen a demandé à maintes reprises que l'agence devienne une plateforme d'échange d'informations et qu'elle soit dotée de davantage de ressources.

Les quatrième et cinquième réunions du GCPC ont été organisées en 2019 et ont été un franc succès.

La quatrième réunion du GCPC, co-organisée par le Parlement roumain et le Parlement européen, a eu lieu les 24 et 25 février 2019 à Bucarest¹⁰. Au cours du deuxième semestre, le Parlement européen et le Parlement finlandais ont organisé conjointement la cinquième réunion du GCPC, qui s'est tenue les 23 et 24 septembre 2019 dans les locaux du Parlement européen, à Bruxelles¹¹.

10 Ont participé à la réunion du GCPC à Bucarest 66 parlementaires, représentant 34 Chambres et 26 États membres, ainsi que sept membres de la délégation du Parlement européen au GCPC.

11 Ont participé à la réunion du GCPC à Bruxelles 65 parlementaires nationaux représentant 34 Chambres et 25 États membres. Le Parlement européen est représenté au GCPC par 16 députés.



Quatrième réunion du GCPC à Bucarest, les 24 et 25 février 2019. ©ro2019.eu

L'ordre du jour des réunions du GCPC comporte habituellement des points permanents, à savoir des échanges de vues approfondis avec le Directeur Exécutif d'Europol sur les activités de l'agence et les défis auxquels elle est confrontée, ainsi que sur son programme de travail pluriannuel. À ces échanges s'ajoutent des présentations du Président du conseil d'administration d'Europol et un compte rendu du représentant du GCPC qui assiste aux réunions du conseil d'administration. Parmi les autres orateurs principaux qui interviennent régulièrement figurent le Contrôleur européen pour la protection des données et le président du comité de coopération d'Europol, qui informent les délégués des derniers développements en matière de protection des données à caractère personnel en ce qui concerne les activités d'Europol. Les présentations sont suivies de séances de questions-réponses.

En plus des points habituels susmentionnés, des débats thématiques ont été organisés. Le choix des sujets correspond aux priorités du GCPC en matière de contrôle. La quatrième réunion a mis l'accent sur la situation et les activités du Centre de Renseignement sur les Voyageurs d'Europol (ETIC) et du Centre Européen de Lutte contre la Cybercriminalité (EC3). Lors de la cinquième réunion, le débat thématique a porté sur les priorités d'Europol en matière de gestion de l'information. La Ministre de l'Intérieur de la Finlande, Maria Ohisalo, a prononcé un discours où elle a souligné la nécessité de perfectionner les systèmes d'information de l'Union et d'accroître leur interopérabilité afin d'améliorer la gestion des frontières.

Julian King, Commissaire pour l'Union de la Sécurité et invité régulier du GCPC depuis sa création, est intervenu au cours des deux réunions pour renseigner les délégués sur le vaste champ d'action de l'Union européenne dans ce domaine.

D'un point de vue procédural, les évolutions les plus remarquables de 2019 ont été le changement de statut du Parlement du Danemark qui, d'«observateur» auprès du GCPC, est devenu «membre du GCPC avec des droits limités»¹², et la révision du règlement intérieur.



La Ministre finlandaise de l'Intérieur, Mme Maria Ohisalo, et les coprésidents du GCPC, M. Juan Fernando López Aguilar et Mme Mari-Leena Talvitie. ©EU_EP

Principales évolutions en 2019:

- le groupe de travail du GCPC sur la représentation du Danemark aux réunions du GCPC a achevé avec succès ses travaux;
- les Chambres ont continué à exercer leur droit de soumettre des questions écrites à Europol et ont demandé des éclaircissements sur la procédure y afférente;
- le règlement intérieur a été réexaminé au cours de la cinquième réunion du GCPC, deux ans après la réunion constitutive du GCPC, dans le délai fixé par la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne. Les réflexions et les travaux sur les questions en suspens se poursuivront, éventuellement dans le cadre d'un groupe de travail spécifique.

12 Le Danemark ne fait plus, depuis 2017, partie de l'agence de l'Union concernant les services répressifs qu'est Europol, à la suite d'un référendum où les Danois se sont prononcés contre la modification des clauses de non-participation du pays en matière de Justice et d'Affaires Intérieures. Le Danemark a par conséquent signé un nouvel accord de coopération avec l'agence. Au sein du GCPC, le Parlement danois ne participera pas aux prises de décision, mais il sera pris acte de ses positions. Les réunions du GCPC n'auront pas lieu au Danemark lorsqu'il assurera la présidence tournante du Conseil et les députés danois ne pourront pas être désignés pour représenter le GCPC aux réunions du conseil d'administration d'Europol.

3.2 L'Agence de l'Union européenne pour la Coopération Judiciaire en matière Pénale (Eurojust)

Le Parlement européen et les Parlements nationaux de l'UE ont entamé un processus de réflexion en vue de déterminer leur évaluation parlementaire conjointe des activités d'Eurojust, prévue à l'article 85 du Traité FUE.

Depuis sa création en 2002, Eurojust est devenu l'un des principaux acteurs de la coopération judiciaire dans les affaires criminelles. Le Traité FUE a fourni une nouvelle base juridique pour l'évolution future d'Eurojust. En 2018, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un nouveau règlement relatif à Eurojust afin de fournir un cadre juridique unique et rénové pour une nouvelle Agence de l'Union européenne à part entière pour la Coopération Judiciaire en matière pénale (Eurojust).

Le règlement Eurojust établit un nouveau système de gouvernance, précise la relation entre Eurojust et le Parquet européen, prescrit un nouveau régime de protection des données, adopte de nouvelles règles pour les relations extérieures d'Eurojust et renforce le rôle du Parlement européen et des Parlements nationaux de l'Union dans le contrôle démocratique des activités d'Eurojust.

Pour accroître la transparence et le contrôle démocratique d'Eurojust, le règlement révisé met en place un mécanisme d'évaluation conjointe des activités d'Eurojust par le Parlement européen et les Parlements nationaux de l'Union. L'évaluation devrait avoir lieu dans le cadre d'une réunion interparlementaire de commissions (RIC) dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles, avec la participation de membres des commissions compétentes du Parlement européen et des Parlements nationaux de l'Union. La RIC devrait pleinement respecter l'indépendance d'Eurojust en ce qui concerne les mesures à prendre dans des dossiers opérationnels spécifiques et l'obligation de réserve et de confidentialité.

Le règlement Eurojust est entré en vigueur en décembre 2018; cependant, il n'est entré en application qu'en décembre 2019, ce qui a permis à Eurojust et aux États membres de se préparer à l'application des nouvelles règles.

Principales évolutions en 2019:

- la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne de 2019 a demandé à la future Présidence finlandaise de préparer une approche commune pour la RIC sur l'évaluation d'Eurojust, en ce qui concerne les aspects non couverts par le règlement (UE) 2018/1727, afin de permettre à la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne devant se tenir en 2020 à Helsinki d'adopter des conclusions sur ces questions;
- la Présidence finlandaise a rédigé à cette fin une note qui a été examinée lors de la réunion des Secrétaires Généraux des Parlements de l'Union européenne des 26 et 27 janvier 2020 à Helsinki.

3.3 Le Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes

La coopération interparlementaire pour le contrôle du Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes est le volet le plus récent des relations parlementaires dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Le nouveau règlement relatif au Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes¹³, proposé par la Commission européenne en 2018 et adopté en 2019, constitue un élément important de l'approche globale de l'Union en matière de gestion des migrations et des frontières. Il vise à répondre aux défis migratoires et aux éventuelles futures menaces aux frontières extérieures, ainsi qu'à garantir un niveau élevé de sécurité intérieure, tout en préservant la libre circulation des personnes dans l'Union.

Le Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes se compose des *autorités nationales* et de l'*Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes*. Les Parlements nationaux disposent d'un pouvoir de contrôle sur les autorités nationales compétentes, selon les compétences qui leur sont attribuées par les systèmes constitutionnels des États membres. Le Parlement européen est chargé du contrôle de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, conformément aux traités.

L'article 112 du règlement (UE) 2019/1896, qui traite de la coopération interparlementaire, dispose ce qui suit:

«1. Afin de tenir compte de la nature spécifique du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, qui est composé des autorités nationales et de l'Agence, et d'assurer l'exercice effectif des fonctions de contrôle du Parlement européen sur l'Agence, et des parlements nationaux sur leurs autorités nationales respectives, prévues, respectivement, par les traités et par le droit national, le Parlement européen et les parlements nationaux peuvent coopérer dans le cadre de l'article 9 du protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne^[14].

2. Lorsqu'ils sont invités par le Parlement européen et les parlements nationaux à l'occasion d'une réunion dans le cadre du paragraphe 1, le directeur exécutif et le président du conseil d'administration y participent.

3. L'Agence communique son rapport d'activité annuel aux parlements nationaux.»

Le champ de la coopération interparlementaire envisagée pour le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes est différent et plus restreint que celui du GCPC d'Europol ou de la réunion interparlementaire de commissions chargée de l'évaluation des activités d'Eurojust.

La portée et la nature des diverses formes de coopération interparlementaire dans le domaine de la Justice et des affaires intérieures sont assez différentes. Des modalités pratiques adaptées à la spécificité des différents mandats permettront de garantir que les dispositions en matière de contrôle sont pleinement appliquées et ont les effets voulus par les colégislateurs.

13 [Règlement \(UE\) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements \(UE\) n° 1052/2013 et \(UE\) 2016/1624.](#)

14 Article 9 du protocole (n° 1) du traité de Lisbonne, sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, qui indique que «[l]e Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union».

4. RENCONTRES INTERPARLEMENTAIRES

4.1 Réunions interparlementaires de commissions (RIC)

Les commissions du Parlement européen organisent chaque année jusqu'à 20 RIC en invitant les commissions homologues des Parlements nationaux de l'Union à participer à des débats ciblés. D'autres réunions interparlementaires sont organisées par le Parlement de l'État membre assurant la Présidence du Conseil.

Les RIC se sont avérées très efficaces pour faciliter les échanges de vues entre les députés au Parlement européen et leurs homologues des Parlements nationaux. Les RIC ne sont pas qu'un espace de discussion où sont abordées des questions législatives, permettant de mieux légiférer, mais constituent également un cadre pour débattre de questions politiques d'intérêt commun et rencontrer le VP/HR et les Commissaires. Les RIC sont co-organisées à l'initiative d'une ou de plusieurs commissions du Parlement européen, avec le soutien de la Direction des relations avec les Parlements nationaux.

En 2019, en raison des élections européennes, seules sept RIC¹⁵ ont été organisées par cinq commissions parlementaires différentes. Elles ont permis des débats entre 232 membres de Parlements nationaux et 190 députés au Parlement européen.

La commission AFET a tenu deux RIC. Le 2 avril 2019, elle en a organisé une sur la politique étrangère et la sécurité de l'Union européenne, en la scindant en trois séances. La première séance était consacrée à un échange de vues sur l'avenir de la PESC. Elle a permis d'aborder principalement les questions des défis auxquels l'Union est actuellement confrontée, de la position des États membres en ce qui concerne le vote à la majorité qualifiée au Conseil dans le domaine de la PESC et la nécessité, pour l'Union, de s'employer à renforcer son rôle de direction dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité.

La deuxième séance de cette RIC était consacrée aux relations futures de l'Union avec le Royaume-Uni après le Brexit avec la participation de M. Barnier, négociateur en chef de l'Union. au cours de cette réunion, M Barnier a déclaré qu'il espérait pouvoir faire aboutir positivement les négociations du Brexit, afin que l'Union européenne puisse faire face à de nombreux défis toujours plus épineux: le changement climatique, l'économie, la guerre technologique, les migrations et la défense européenne.

La troisième séance a permis de débattre de la voie à suivre pour la Politique Européenne de Voisinage (PEV) et la politique d'élargissement avec le Commissaire pour la Politique Européenne de Voisinage et les négociations d'élargissement, M. Johannes Hahn.

En 2019, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM), en collaboration avec l'Unité du Dialogue Législatif de la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux, a invité des députés de Parlements nationaux d'États membres de l'Union à participer à une RIC sur le pouvoir des femmes en politique.

15 Dont 3 RIC organisées dans le cadre de la Semaine Parlementaire Européenne (voir chapitre 2.1).



RIC à l'occasion de la Journée internationale des femmes 2019. ©EU-EP

La manifestation était axée sur deux thèmes. Un premier débat a abordé la question du pouvoir réel des femmes en politique et de la manière de le renforcer. Un deuxième débat était consacré à la présence des jeunes femmes en politique. Cette réunion interparlementaire de commissions a permis un échange global d'expériences et de bonnes pratiques en vue d'une meilleure représentation des femmes en politique. L'allocution de clôture a été prononcée par la VP/HR, Mme Federica Mogherini, qui a pointé du doigt le recul observé actuellement en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, et a souligné que les hommes devaient contribuer à la réalisation de cette égalité.



Débat interparlementaire sur le Semestre européen et son incidence sur les économies nationales ©EU-EP

Le 24 septembre 2019, la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) a invité les Parlements nationaux de l'Union à participer à une RIC pour débattre des recommandations par pays. Les discussions étaient axées sur la mise en œuvre des priorités du Semestre européen 2019 ainsi que sur les priorités de l'examen annuel de la croissance 2020, qui servira de point de départ pour le Semestre européen de l'année prochaine.



M. David McAllister, Président de la commission AFET, M. Josep Borrell, VP/HR, et M. Witold Jan Waszczykowski, vice-Président de la commission AFET, lors de la RIC co-organisée par l'Unité du Dialogue Législatif et la commission AFET le 4 décembre 2019. ©EU-EP

Le 4 décembre 2019, une deuxième RIC a été organisée par la commission AFET. Elle a permis, au début de cette nouvelle législature, un premier échange de vues entre les nouveaux dirigeants de l'Union et les députés de Parlements nationaux et du Parlement européen.

M. Josep Borrell, nouveau VP/HR, et M. Olivér Várhelyi, Commissaire pour la Politique Européenne de Voisinage et les négociations d'élargissement, ont participé à cette réunion.

Une liste de toutes les RIC organisées par les commissions du Parlement européen en 2019, ainsi que des statistiques plus détaillées, se trouvent à l'annexe II.

Principale évolution en 2019:

- il y a eu, en 2019, moins de RIC que d'habitude en raison des élections européennes et de la mise en place du nouveau Parlement.

4.2 Coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'UE et assemblées parlementaires multilatérales

Grâce à la vaste expertise acquise dans le cadre de la coopération axée sur les commissions, en 2019, la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux a appuyé et facilité les relations avec les Parlements nationaux de l'UE dans le domaine de l'action extérieure.

L'intérêt porté à la coopération et à l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de l'action extérieure de l'UE a continué de croître tant du côté du PE que des Parlements nationaux.

Le 6e sommet des Présidents des Parlements (dans le cadre du G20) et la 15e session plénière de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) ont été organisés par le Parlement européen à Strasbourg les 13 et 14 février 2019. Les deux manifestations, orchestrées par l'unité Euromed et Moyen-Orient (Direction Générale des Politiques externes de l'Union (DG EXPO) – Direction des régions), ont été ouvertes par Antonio Tajani, Président, et ont mis l'accent sur les enjeux en matière de migration et d'asile de part et d'autre de la Méditerranée.

Ces questions ont donné lieu à un débat animé entre les participants, tant lors du sommet des Présidents des Parlements que lors de la session plénière de l'AP-UpM. M. Dimitris Avramopoulos, Commissaire pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté, et M. Nasser Kamel, Secrétaire Général de l'Union pour la Méditerranée, sont également intervenus lors du sommet des Présidents des Parlements.

La Turquie a repris la présidence de l'AP-UpM au Parlement européen à la fin de la session plénière. L'Assemblée a décidé d'établir le siège de l'AP-UpM à Rome et les préparatifs pratiques de ce déménagement se poursuivront sous la présidence turque.

2019 étant l'année des élections européennes, la coopération interparlementaire dans le domaine de l'action extérieure de l'UE a été réduite. Néanmoins, la Direction des Relations avec les Parlements nationaux a étroitement collaboré avec la DG EXPO dans le cadre du programme de bourses de préadhésion du Parlement européen à l'intention des Parlements des Balkans occidentaux et a accueilli un membre du personnel du Parlement monténégrin pour une visite d'étude. Cette personne a pu observer les travaux du Parlement européen et faire l'expérience de la coopération interparlementaire dans l'UE.

Du 5 au 7 septembre 2019, Mme Mairead McGuinness, première vice-Présidente du PE, a pris part à la réunion des parlements du G7 à Brest (France), où elle a représenté M. David Sassoli, Président du PE.

Les 24 et 25 octobre 2019, la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE a été organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), à Strasbourg. Le Conseil de l'Europe a accueilli environ 60 présidents, ainsi que 300 autres délégués des États membres du Conseil de l'Europe, des pays partenaires et d'autres assemblées internationales. Le Parlement européen était représenté par Mme Dita Charanzová, vice-Présidente.



Discours d'ouverture de Mme Liliane Maury Pasquier lors de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne, à Strasbourg, le 24 octobre 2019 ©Conseil de l'Europe.

Principales évolutions en 2019:

- poursuite de la coopération avec la DG EXPO dans le cadre du programme de bourses de préadhésion;
- élaboration d'un calendrier indicatif des principales assemblées parlementaires multilatérales rassemblant le PE et les Parlements nationaux (Union Interparlementaire, APCE, Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, etc.), afin de faciliter les relations entre le PE et les Parlements nationaux participants.

4.3 Visites bilatérales des Parlements nationaux de l'UE au Parlement européen

Les visites bilatérales sont un outil et un format en évolution constante aux fins du dialogue interparlementaire entre les députés des Parlements nationaux et le Parlement européen. Ce format est extrêmement ciblé, taillé sur mesure, flexible, peu coûteux et rapide. Il permet de cibler les intérêts particuliers des Parlements nationaux.

En 2019, le nombre de visites bilatérales (62) a été inférieur à celui des années précédentes, principalement en raison des élections européennes, période durant laquelle le Parlement européen n'a pas siégé et les travaux législatifs ont ralenti. Le PE a reçu de nombreuses visites de la part du Parlement britannique (10), de l'Assemblée Nationale française (9), de la Norvège (7) et de l'Autriche (6).

Les négociations du Brexit ont eu une incidence manifeste sur la fréquence des visites bilatérales du Parlement britannique en 2019 et sur les sujets abordés lors de ces visites.



Nombre de visites bilatérales par pays en 2019

Les visites des délégations françaises portaient principalement sur des dossiers législatifs européens en cours.

Le Parlement norvégien a confirmé l'intérêt qu'il portait à l'UE et plus particulièrement au PE en envoyant en 2019 sept délégations auprès de députés et d'organes du PE. L'intérêt du Parlement norvégien peut également être analysé dans le contexte du Brexit, étant donné que la possibilité, sur le modèle norvégien, de l'adhésion du Royaume-Uni à l'Espace économique européen (EEE), c'est-à-dire à l'accord international qui permet d'étendre le marché unique de l'Union européenne à des États non membres de l'UE, faisait figure en 2019 d'option possible pour l'avenir des relations entre l'UE et le Royaume-Uni.

Les visites du Conseil national autrichien visaient essentiellement à renforcer ses relations de travail avec le PE. Les délégations autrichiennes ont également visité le Centre des visiteurs du Parlement européen et la Maison de l'histoire européenne afin de recueillir des contributions et des idées en vue de la réouverture du centre des visiteurs du Parlement autrichien à Vienne.

En outre, des visites ont été organisées pour les députés et le personnel des Parlements de la future Présidence du Conseil de l'UE dans le cadre du programme d'appui du «Parlement de la Présidence» (voir chapitre 7.3).

À l'occasion, sur demande, la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux organise des visites d'étude aux fins du renforcement des capacités du personnel parlementaire des Parlements/Chambres qui sont en train d'adapter ou de moderniser leur organisation et s'intéressent au fonctionnement du PE.

Une liste détaillée de toutes les visites des Parlements nationaux de l'UE au Parlement européen, y compris les vidéoconférences, organisées en 2019 par la Direction, est disponible à l'annexe III.

Principale évolution en 2019:

- les visites bilatérales sont passées de 90 en 2018 à 62 en 2019 en raison des élections européennes.

4.4 Utilisation de la vidéoconférence pour les échanges bilatéraux

La vidéoconférence offre de nouvelles possibilités et peut faciliter la coopération interparlementaire. Le Parlement européen est en mesure d'offrir une solution technique permettant des vidéoconférences avec une excellente qualité d'image et de son et l'interprétation en plusieurs langues. Le recours aux vidéoconférences peut contribuer à des contacts plus réguliers entre parlementaires et permet une réduction du temps de déplacement et des frais de mission, tout en respectant l'environnement. Dans l'ensemble, il s'agit d'un outil permettant d'organiser des réunions avec un bon rapport coût-efficacité.



La vidéoconférence au Parlement européen ©EU-EP

La vidéoconférence pourrait devenir un complément aux réunions interparlementaires plus traditionnelles. La Présidence finlandaise a créé un groupe de travail chargé d'actualiser les lignes directrices sur la coopération interparlementaire dans l'Union européenne¹⁶. Le groupe de travail a observé et déclaré qu'une meilleure utilisation des moyens de communication modernes pourrait faciliter la coopération interparlementaire, tant dans un contexte bilatéral que multilatéral.

Principales évolutions en 2019:

- en 2019, trois vidéoconférences ont été organisées dans le cadre de la coopération interparlementaire;
- l'utilisation de la vidéoconférence reste très limitée en raison notamment des contraintes techniques et du manque de matériel adéquat dans certains Parlements nationaux.

16 [Une coopération parlementaire renforcée grâce aux technologies modernes \(en anglais\).](#)

5. COOPÉRATION LÉGISLATIVE AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UE

5.1 Le mécanisme d'alerte précoce et le protocole n° 2 du Traité de Lisbonne

En vertu du principe de subsidiarité (consacré à l'article 5 du Traité UE), dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union doit intervenir seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière satisfaisante par les États membres, mais peuvent l'être davantage au niveau de l'Union. Les Parlements nationaux veillent au respect du principe de subsidiarité conformément à la procédure prévue par le protocole n° 2. En vertu du principe de proportionnalité, le contenu et la forme de l'action de l'Union ne doivent pas excéder ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités.

Le protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité décrit un mécanisme de contrôle, le mécanisme d'alerte précoce. Avec cet outil, les Parlements nationaux peuvent, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif, adresser aux Présidents des institutions un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles ils estiment que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité.

5.1.1 Mécanisme d'alerte précoce

En ce qui concerne le mécanisme d'alerte précoce, les communications des Parlements nationaux de l'UE sont réparties dans les catégories suivantes¹⁷:

1. avis motivé: si la communication est transmise à ce titre et reçue dans le délai de huit semaines visé à l'article 6 du protocole n° 2 du Traité de Lisbonne¹⁸ et soulève la question du non-respect du principe de subsidiarité;
2. contribution: si la communication ne remplit pas les critères susmentionnés.

Si un avis motivé représente au moins le tiers des voix attribuées aux Parlements nationaux, le projet d'acte législatif doit être réexaminé («carton jaune»). L'institution dont émane le projet d'acte peut décider soit de maintenir le projet, soit de le modifier, soit de le retirer, en motivant cette décision. Pour les projets d'actes relatifs à la coopération policière ou judiciaire en matière pénale, le seuil est abaissé (un quart des voix).

Si, dans le contexte de la procédure législative ordinaire, les Parlements nationaux, au minimum à la majorité simple des voix, contestent la conformité d'une proposition législative au principe de subsidiarité, et si la Commission décide de maintenir sa proposition, la question est renvoyée au

¹⁷ Voir le document de la Conférence des présidents des commissions du 15 décembre 2010 intitulé «Approche commune pour le traitement, au niveau des commissions, des avis motivés ainsi que des autres contributions des Parlements nationaux».

¹⁸ Article 6 du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité: «Tout Parlement national ou toute Chambre de l'un de ces Parlements peut, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif dans les langues officielles de l'Union, adresser aux Présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles il estime que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité[;] il appartient à chaque Parlement national ou à chaque Chambre d'un Parlement national de consulter, le cas échéant, les Parlements régionaux possédant des pouvoirs législatifs.»

législateur (le Parlement européen et le Conseil). Si le législateur estime que la proposition législative n'est pas compatible avec le principe de subsidiarité, il peut la rejeter à la majorité de 55 % des membres du Conseil ou à la majorité des voix exprimées au Parlement européen («carton orange»). À ce jour, la procédure du «carton jaune» a été déclenchée trois fois¹⁹, tandis que la procédure du «carton orange» n'a jamais été utilisée.

Au sein du Parlement européen, la commission des affaires juridiques (JURI) est chargée de garantir le respect du principe de subsidiarité dans le cas des avis motivés²⁰. Tous les six mois, un membre de la commission est nommé rapporteur permanent pour la subsidiarité, sur la base d'une rotation entre les Groupes politiques.

M. Angel Dzhambazki (ECR) a endossé ce rôle au premier semestre de 2019, remplacé par M. Nacho Sánchez Amor (S&D) au second semestre. En outre, la commission JURI établit régulièrement un rapport sur le rapport annuel de la Commission relatif à la subsidiarité et à la proportionnalité.

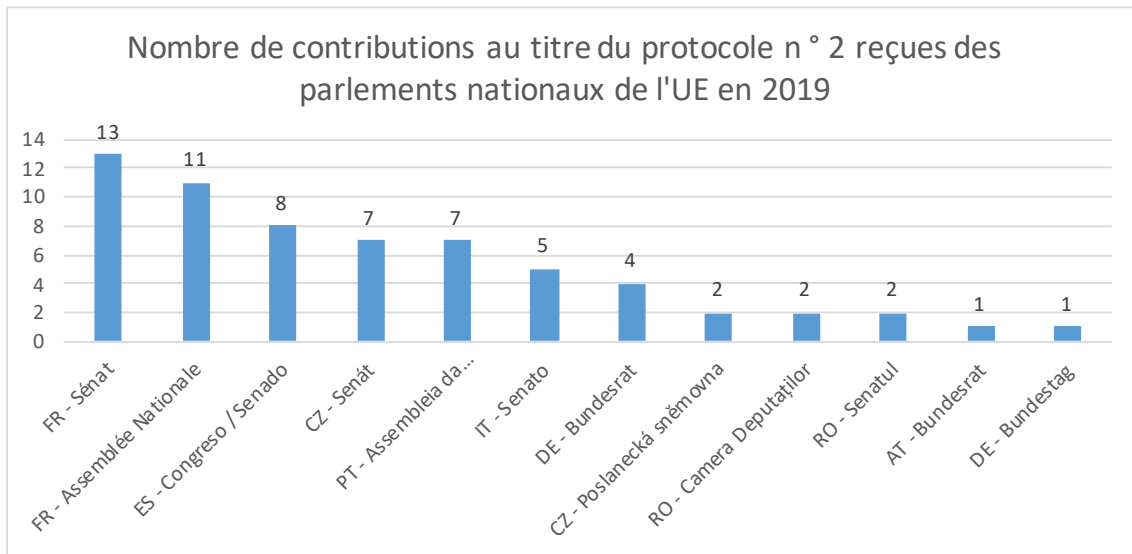
M. Antonio Tajani, Président de la commission des affaires constitutionnelles, et M. Nach Sánchez Amor, rapporteur permanent pour la subsidiarité au sein de la commission JURI, ont participé en tant qu'orateurs principaux à la 9e Conférence sur la subsidiarité sur le thème «Une subsidiarité active: créer ensemble la valeur ajoutée de l'UE», qui s'est tenue le 22 novembre 2019 à Rome. La Conférence était organisée conjointement par le Comité européen des régions et par la Conférence des Présidents des Parlements régionaux italiens.

5.1.2 Communications reçues des Parlements nationaux

En 2019, le PE a reçu 63 communications des Parlements nationaux de l'UE au titre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Ces communications étaient toutes des contributions et aucun avis motivé n'a été présenté. En 2018, le PE a reçu 473 communications, dont 46 étaient des avis motivés et 427 des contributions. Cette chute de 87 % du nombre de communications entre 2018 et 2019 peut s'expliquer par le fait que 2019 était l'année de clôture de la 8e législature du PE et que la plupart des propositions législatives étaient en phase d'adoption finale. En outre, entre janvier et avril 2019, les Parlements nationaux n'ont reçu que 14 propositions législatives au titre du protocole n° 2.

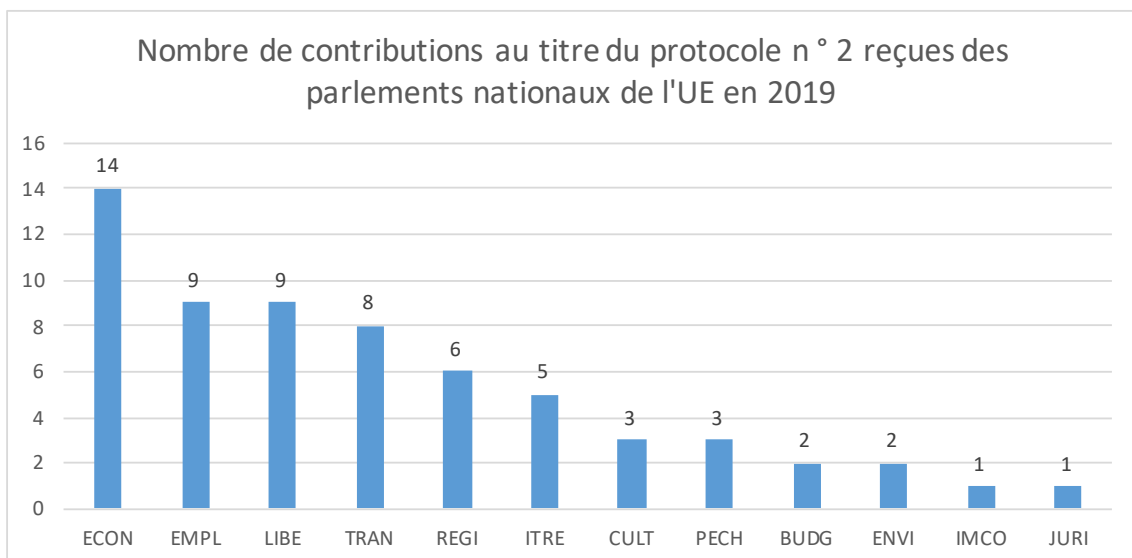
19 La procédure du «carton jaune» a été utilisée en 2012, à propos d'une proposition de règlement de la Commission relative à l'exercice du droit de mener des actions collectives dans le contexte de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services («Monti II»). La Commission a finalement retiré sa proposition, estimant toutefois que l'infraction au principe de subsidiarité n'était pas constituée. Une nouvelle activation a eu lieu en 2013, après la présentation de la proposition de règlement portant création du Parquet européen. La Commission a décidé de [maintenir la proposition](#), en affirmant qu'elle était conforme au principe de subsidiarité. Enfin, en 2016, la procédure du «carton jaune» a été déclenchée contre la [proposition de révision de la directive sur le détachement de travailleurs](#). La Commission a fourni des [motifs](#) détaillés justifiant le maintien de sa proposition, considérant que cette dernière n'enfreignait pas le principe de subsidiarité, la question des travailleurs détachés étant, par définition, transfrontalière.

20 Le paragraphe XVI de l'annexe V du règlement intérieur du Parlement dispose que «la commission des affaires juridiques est compétente pour les questions ayant trait à l'interprétation, à l'application et au contrôle du droit de l'Union, ainsi qu'à la conformité des actes de l'Union avec le droit primaire, y compris le choix des bases juridiques et le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité».



Nombre de contributions des parlements en 2019, par chambre. Aucun avis motivé n'a été présenté.

En 2019, seules 12 des 41 chambres ont transmis des contributions. Les plus actives ont été le Parlement français (13 communications du Sénat et 11 de l'Assemblée nationale), le Parlement espagnol (8), le Sénat tchèque (7) et le Parlement portugais (7).



Nombre de contributions reçues par commission. Aucun avis motivé n'a été présenté.

Les commissions qui ont reçu le plus de contributions sont la commission des affaires économiques et monétaires, la commission de l'emploi et des affaires sociales, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et la commission des transports et du tourisme.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, soit entre décembre 2009 et décembre 2019, un total de 887 projets d'actes législatifs ont été transmis pour examen aux Parlements nationaux conformément aux dispositions du protocole n° 2 du Traité de Lisbonne. En réponse, le Parlement européen a reçu des Parlements nationaux un total de 3 335 communications. 474 (14 %) de ces communications étaient des avis motivés, les 2 861 textes restants étant des contributions traitant de la substance de propositions.

Les Parlements nationaux de l'UE ont recouru au protocole n° 2 pour exprimer leurs opinions sur la substance des propositions plus souvent que sur la subsidiarité. Cela pourrait découler de leur volonté d'être plus étroitement associés à la procédure législative quant au fond.

La Direction des Relations avec les Parlements Nationaux met à la disposition des députés (en particulier des rapporteurs), des organes politiques et des services du PE des connaissances spécialisées et des notes d'information sur les communications des Parlements nationaux de l'UE tout au long du cycle législatif, qui ont alimenté la rédaction des rapports de commissions et les négociations en trilogue avec le Conseil. La Direction administre également la base de données CONNECT, qui contient l'ensemble des avis motivés et des contributions transmis par les Parlements nationaux (voir chapitre 7.1)²¹.

Principale évolution en 2019:

- il y a eu moins de propositions législatives à contrôler, car la législature arrivait à sa fin; les efforts législatifs se sont concentrés sur la finalisation et l'adoption des propositions.

5.1.3 Point mensuel de la situation

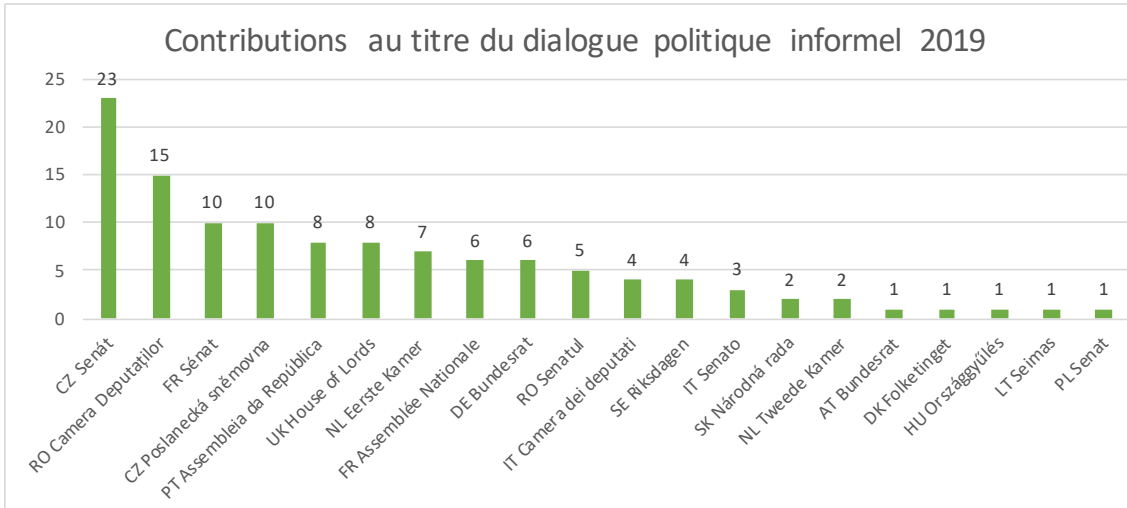
La Direction des Relations avec les Parlements Nationaux fournit également un «point mensuel de la situation» sur les avis motivés et les contributions présentés par les Parlements nationaux au titre du protocole n° 2. Ce point donne un aperçu de toutes les communications reçues depuis le point précédent et fait référence à tous les dossiers législatifs inscrits à l'ordre du jour de la période de session suivante du PE. Le point de la situation figure également dans le dossier de la réunion de la Conférence des Présidents des commissions du PE, qui se réunit le mardi de chaque période de session à Strasbourg. Il est également publié avant chaque période de session du PE sur le site internet de la Direction.

5.2 Le Dialogue Politique Informel et le protocole n° 1 du Traité FUE

Le protocole n° 1 du Traité FUE dispose que les Parlements nationaux de l'UE peuvent présenter des observations sur les dossiers législatifs qui relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne et sur des documents non législatifs ayant trait par exemple aux débats en cours au niveau européen, aux livres verts/blancs de la Commission ou aux communications de la Commission. Ces contributions sont traitées dans le cadre du Dialogue Politique Informel.

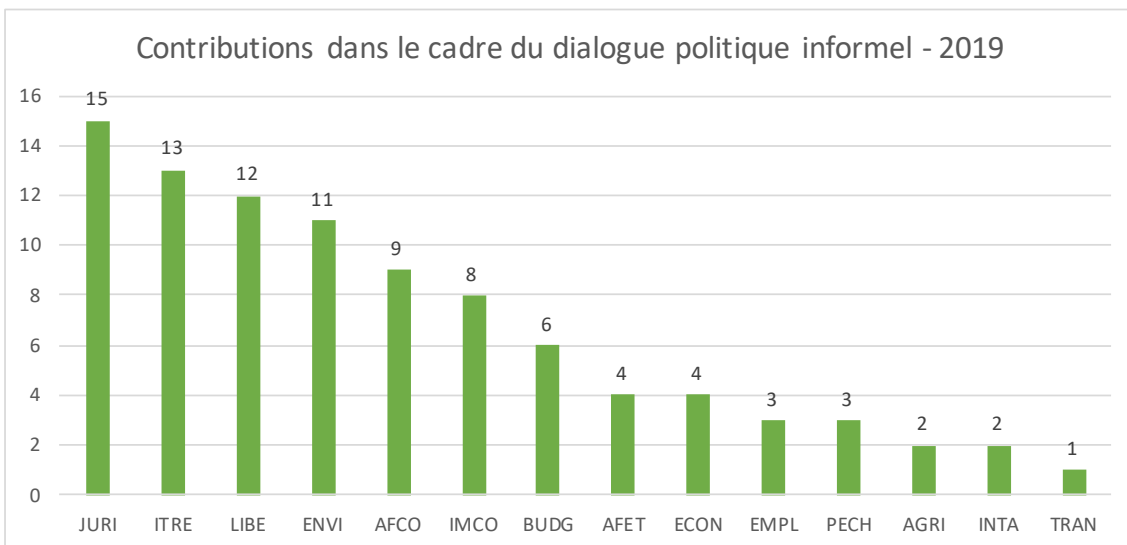
En 2019, les Parlements nationaux de l'UE ont continué à recourir activement à cet outil en présentant 118 contributions. Dans ce contexte, les quatre Parlements/Chambres les plus actifs en 2019 ont été le Sénat tchèque (23), la Chambre des députés roumaine (15), le Sénat français (10) et la Chambre des députés tchèque (10).

²¹ La base de données est accessible à l'adresse suivante: <https://www.europarl.europa.eu/relnatpar/en/connect/welcome.html>



Nombre de contributions des Parlements en 2019, par Chambre.

Au total, 93 des contributions étaient adressées aux commissions. Les quatre commissions qui ont reçu le plus de contributions au titre du Dialogue Politique Informel sont la commission des affaires juridiques (JURI), avec 15 textes, la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), avec 13 textes, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), avec 12 textes, et la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), avec 11 textes.



Nombre de contributions des parlements en 2019, par commission²².

Depuis 2009, le PE a reçu environ 2 268 contributions des Parlements nationaux de l'UE au titre du protocole n° 1. Ces contributions ont également été publiées sur la base de données CONNECT²³. Des statistiques détaillées sur les contributions reçues au titre du dialogue politique informel en 2019 sont disponibles à l'annexe V.

²² Le tableau des commissions exclut 20 avis d'initiative et 5 avis conjoints n'ayant pas été attribués aux commissions.

²³ <http://www.connefop.europarl.europa.eu/connefop/app/?protocol=1>

Principales évolutions en 2019:

- le nombre de contributions présentées dans le cadre du dialogue politique informel a diminué de 54 %, passant de 259 en 2018 à 118 en 2019; cette baisse est très probablement le résultat de la fin de la législature (les élections européennes se sont tenues en mai 2019), qui a coïncidé avec un ralentissement considérable de l'activité législative des institutions de l'UE;
- il est désormais plus fréquent que les Parlements nationaux joignent une synthèse en anglais à leurs contributions tant au titre du protocole n° 2 que du protocole n° 1; cela facilite le travail des législateurs.

6. RÉSEAUX ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

6.1 Échange d'Informations Interparlementaires sur l'Union Européenne (IPEX)



L'objectif de la plateforme d'Echange d'Informations Interparlementaires sur l'Union Européenne (IPEX) est d'appuyer la coopération interparlementaire en proposant un cadre et un réseau dédié aux échanges électroniques d'informations relatives à l'Union européenne entre les Parlements de l'UE. IPEX a été lancée sous la forme d'une initiative des Parlements nationaux de l'UE et a été développée avec l'aide technique du Parlement européen. En 2019, 41 chambres de 28 Parlements nationaux et le Parlement européen utilisaient IPEX dans leurs activités quotidiennes. IPEX fait constamment l'objet d'améliorations visant à répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs.

IPEX a pu être qualifiée d'«outil», de «plateforme» ou encore de «réseau». Ces trois définitions témoignent de l'évolution de l'instrument. Sa transformation d'un outil en un réseau a été lente, mais elle est aujourd'hui en voie de se concrétiser.

Voir www.ipex.eu

2019 a été l'année de l'aboutissement de la stratégie numérique d'IPEX et de son premier programme de travail.

Trois groupes de travail ont été créés pour étudier les questions suivantes:

- «Renforcer la promotion d'IPEX» (présidé par un membre du personnel du Bundestag allemand);
- «Améliorer le réseau IPEX» (présidé par le Parlement danois puis par la Chambre des députés luxembourgeoise);
- «Améliorer le système numérique de base de données d'IPEX» (présidé par le PE).

Les groupes de travail ont élaboré des rapports et des propositions concrètes à l'intention du conseil d'IPEX en vue de développer IPEX en tant que force d'initiative dans le contexte de la coopération interparlementaire.

Les propositions des groupes de travail ont été examinées à l'occasion des réunions du conseil d'IPEX à Vienne (janvier et mai 2019) et à Bruxelles (octobre 2019). Celui-ci a formellement adopté les contributions des groupes de travail.

La rencontre annuelle des correspondants IPEX, organisée les 14 et 15 novembre 2019 à Vienne par la Présidence autrichienne, a été l'occasion d'adopter de nouveaux formats de discussion et de mettre en œuvre des idées créatives qui ont permis la poursuite du développement du réseau IPEX. Ainsi, IPEX est déjà en cours de transformation et devrait devenir le guichet unique pour les

échanges interparlementaires relatifs aux affaires européennes que le PE et les Parlements nationaux appelaient de leurs vœux.

La décision du PE de débloquer les fonds nécessaires au financement du développement en 2020 du nouveau site internet d'IPEX est un signe fort de l'importance croissante de ce dernier dans l'essor de la coopération interparlementaire. À partir du programme de travail mettant en œuvre la stratégie numérique, le conseil d'IPEX a conçu de nouvelles formes d'échange interparlementaire et le nouveau site internet d'IPEX devrait permettre leur mise en place dans les travaux du quotidien. Sans cet engagement fort du PE, il aurait été impossible d'apporter les améliorations nécessaires à la coopération entre les Parlements sur les affaires européennes. Cette contribution essentielle, fruit de l'effort conjoint de la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux, de la Direction des Ressources (Direction Générale de la Présidence, DG PRES), de la Direction Générale de l'Innovation et du Support Technologique (DG ITEC) et du cabinet du Secrétaire Général, constitue probablement l'une des meilleures mises en application de la devise «coopérer pour agir» en 2019.

En 2019 également, IPEX a mis en œuvre avec succès le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD) et publié sa déclaration de confidentialité, ainsi qu'un protocole d'accord définissant les obligations des responsables conjoints du traitement (le conseil d'IPEX et les Parlements nationaux).

Outre ces activités intensives, IPEX a continué de jouer son rôle de plateforme en matière de subsidiarité et de contrôle des projets législatifs de l'UE par les Parlements nationaux de l'Union.

IPEX publie actuellement plus de 106 000 pages rédigées par les Parlements nationaux et les institutions de l'UE, qui contiennent des informations liées au contrôle réparties dans quelque 80 000 documents élaborés par les Parlements nationaux et liées à plus de 12 000 dossiers. En 2019, le nombre total de documents législatifs et non législatifs enregistrés dans IPEX était de 811, ce qui représente une baisse par rapport à l'année précédente, en raison du changement de législature (2018: 1 119; 2017: 1 053; 2016: 1 064; 2015: 805).

En 2019, le site internet d'IPEX comptait plus de 340 000 visiteurs uniques, s'inscrivant dans la tendance générale des années précédentes (2018: 285 881; 2017: 307 737; 2016: 253 264; 2015: 234 480). Toutefois, le nombre de pages consultées (près de 43 millions!) est le plus élevé enregistré à ce jour, avec une augmentation de plus de 30 millions de pages par rapport à 2018.

Principales évolutions en 2019:

- l'inventaire des propositions et idées de contenu pour les nouvelles sections du site internet d'IPEX a été achevé;
- IPEX a consolidé son rôle en tant que réseau.

6.2 Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP)



Administré conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, le CERPD compte parmi ses membres 66 Chambres parlementaires (dont 41 de l'Union européenne) de 54 pays et les institutions européennes. Près de 120 correspondants et correspondants adjoints représentent leur Parlement au sein du réseau et participent aux principales activités du CERDP, à savoir un échange intensif d'informations et de bonnes pratiques.

Pour la troisième fois, la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux et le Service de Recherche Parlementaire (EPRS) ont organisé avec succès un séminaire du CERDP sur le thème «Savoir pour agir: la recherche parlementaire à l'ère de la désinformation et de la surcharge d'informations». La manifestation a attiré 65 participants issus de 33 Chambres parlementaires et organisations internationales. Le séminaire s'est ouvert sur une discussion entre les cadres supérieurs et les Directeurs sur les principales difficultés rencontrées dans l'administration d'un service de recherche, suivie par une série d'études de cas sur les modalités d'accueil d'un nouveau Parlement.

Une autre séance a été consacrée à «l'élaboration de politiques fondée sur des éléments probants», offrant aux participants une réflexion sur l'évaluation des politiques. Une séance dédiée à la «collaboration avec les partenaires» a été l'occasion pour le service de recherche du Congrès américain et d'autres services en son sein de présenter leurs activités et de répondre aux questions. L'élaboration de politiques fondées sur des éléments probants et la nécessité d'orientations éthiques aux fins de l'indépendance et du recours aux experts ont fait l'objet d'une discussion stimulante. Mme Mairead McGuinness, première vice-Présidente du PE, et Klaus Welle, Secrétaire Général du PE, sont également intervenus lors du séminaire.

Le secrétariat du CERDP a participé au total à l'organisation de six séminaires et de quatre réunions statutaires, toujours en étroite coopération avec les Parlements organisateurs.

En 2019, les Parlements membres du CERDP ont présenté 306 demandes au réseau, contre 333 en 2018. Ces demandes ont donné lieu à 7 310 réponses, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2018, où ce nombre s'élevait à 7 963. Le secrétariat du CERDP a suivi de près la présentation des demandes afin de veiller à ce que ses normes soient respectées. Il convient de noter que, pour la première fois, certains services des Parlements nationaux et du PE ont reçu des demandes relatives aux lois sur la liberté nationale d'information et au règlement (CE) n° 1049/2001 sur l'accès aux documents.

La Direction des Relations avec les Parlements Nationaux a également apporté un soutien aux services du PE en transmettant leurs demandes au réseau du CERDP. Au total, le PE a présenté 16 demandes au réseau en 2019. Cela représente une augmentation considérable par rapport à 2018, où seules cinq demandes ont été transmises. En outre, le PE a apporté 29 réponses à des demandes émanant d'autres Parlements membres du CERDP, un chiffre plus ou moins équivalent à celui de 2018 (31 réponses).

Le soutien des services informatiques du PE est resté essentiel au bon fonctionnement du site internet du CERDP et de la gestion des demandes en 2019. Les Parlements membres du CERDP ont exprimé leur confiance dans le fait que le PE assurerait un fonctionnement optimal du service.

Principale évolution en 2019:

- mise en œuvre du règlement général sur la protection des données.

6.3 Réseau des Représentants des Parlements nationaux de l'UE à Bruxelles

La Direction des Relations avec les Parlements nationaux accueille et reçoit les Représentants administratifs désignés par les Parlements nationaux (ou les Chambres) de l'Union au Parlement européen. Depuis 1991 et dans la perspective d'un renforcement de la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne, le Parlement européen met à la disposition des Représentants, sur demande, des bureaux et d'autres installations internes, dans ses locaux de Bruxelles et de Strasbourg.

Les Parlements nationaux de l'UE sont représentés par des fonctionnaires nationaux à Bruxelles, hébergés par le PE. Au 31 décembre 2019, 56 membres du personnel de 39 Chambres parlementaires occupaient 36 bureaux dans les locaux du PE²⁴. Les Représentants échangent régulièrement des informations entre eux et avec les services du PE, afin de faciliter et de favoriser la coopération et les échanges interparlementaires.

Les représentants travaillent dans le même bâtiment que la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux. Cette situation crée de nombreuses synergies et favorise les échanges. La Direction a continué d'organiser de nombreux ateliers destinés aux Représentants des Parlements nationaux. L'objectif de ces ateliers est de présenter des domaines de travail spécifiques et des projets administratifs du PE et de permettre des discussions informelles sur des thèmes connexes d'intérêt commun, de manière à apprendre les uns des autres et à mieux comprendre les différentes cultures administratives.

En 2019, des ateliers ont été organisés sur les élections, le Brexit, l'EPRS et les travaux et activités de la Direction Générale des Politiques Internes (DG IPOL). Tous les ateliers ont bénéficié de la participation du Directeur Général concerné. L'un d'entre eux consistait en un débat avec M. Klaus Welle, Secrétaire Général du PE.

²⁴ Y compris le secrétariat de la COSAC et le responsable d'IPEX.

Une liste des représentants des Parlements nationaux est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/networks/representatives-of-national-parliaments.html>

Principales évolutions en 2019:

- multiplication des ateliers informels avec les Représentants;
- transfert des bureaux des Représentants du bâtiment Wiertz vers le bâtiment Montoyer.

6.4 Staff seminars

«Considérant qu'une meilleure interaction et un meilleur échange d'informations entre les députés au Parlement européen et les députés nationaux, ainsi qu'entre les fonctionnaires des Parlements nationaux, pourrait contribuer à améliorer le contrôle du débat européen au niveau national et, dès lors, promouvoir une culture parlementaire et politique réellement européenne», indique la résolution du Parlement européen sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les Parlements nationaux²⁵. En 2019, la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux a organisé une série de séminaires destinés au personnel des Parlements/Chambres nationales de l'Union. Leur objectif était de réunir le personnel des Parlements nationaux et du Parlement européen pour présenter et discuter des sujets européens pertinents, tirer des enseignements mutuels et s'échanger les bonnes pratiques.

Outre la coopération interparlementaire au niveau politique, l'organisation, ces dernières années, de séminaires à l'intention du personnel afin de faciliter les échanges techniques à leur niveau a constitué une évolution notable. Les séminaires à l'intention du personnel constituent une plateforme importante pour les administrations des Parlements, qui peuvent ainsi procéder à des échanges plus spécifiques et plus ciblés sur des domaines d'intérêt commun. Les séminaires du personnel constituent un élément dynamique des travaux du Parlement européen et des Parlements nationaux de l'Union.

Les 19 et 20 mars 2019, la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux et la Direction Générale de la Communication ont organisé un séminaire du personnel intitulé «Communication d'un point de vue parlementaire», réunissant environ 62 membres du personnel des Parlements/Chambres nationales. Les personnels des Parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen ont eu des échanges animés sur la manière dont une institution peut communiquer avec les citoyens, en partageant leurs connaissances et leurs expériences. Ce séminaire de deux jours a été l'occasion pour les participants de discuter et d'avoir un meilleur aperçu des pratiques de communication, tant du point de vue européen que du point de vue national.

Un autre séminaire sur le thème du Semestre européen a été organisé par l'Unité d'Assistance à la Gouvernance Économique (DG IPOL) avec le soutien de la Direction. Les personnels de recherche parlementaire des Parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen continuent à coopérer via le réseau du CERDP (voir chapitre 6.2).

25 [Résolution du Parlement européen du 19 avril 2018 sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux](#)

7. OUTILS ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN

7.1 CONNECT

CONNECT

La Direction des Relations avec les Parlements Nationaux fournit aux députés européens (en particulier aux rapporteurs), aux organes politiques et aux services du Parlement européen une expertise spécifique sur les communications des Parlements nationaux au titre des protocoles nos 1 et 2 tout au long du cycle législatif. Dans ce contexte, la Direction gère la base de données [CONNECT](#), qui inclut tous les documents reçus des Parlements nationaux depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne au titre des protocoles nos 1 et 2. Les avis motivés relatifs au mécanisme d'alerte précoce sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union.

Depuis 2017, la base de données CONNECT peut être consultée sur le site web de la Direction. Toutes les informations contenues dans CONNECT, y compris les avis motivés et les contributions reçues des Parlements nationaux, sont directement disponibles dans eCommittee, l'espace de travail commun des DG IPOL et EXPO, selon la procédure à laquelle elles se rapportent. Cela ne vaut pas seulement pour les avis motivés mais également pour toutes les contributions reçues des Parlements nationaux de l'Union.

CONNECT permet aux rapporteurs, aux députés, aux assistants et au personnel des secrétariats des commissions, ainsi qu'à toutes les parties prenantes externes, de disposer d'un aperçu complet et à jour de toutes les propositions reçues des Parlements nationaux à tout moment d'une procédure législative donnée. En 2019, **181** contributions ont été reçues: **63** (35 %) ont été soumises dans le cadre du protocole n° 2 sur le contrôle de la subsidiarité et **118** (65 %) dans le cadre du dialogue politique informel.

Au 31 décembre 2019, **5 675** communications (avis motivés et contributions) des Parlements nationaux de l'Union étaient disponibles dans la base de données CONNECT. **3 322** (59 %) ont été soumises dans le cadre du protocole n° 2 sur le contrôle de la subsidiarité et **2 353** (41 %) dans le cadre du dialogue politique informel.

Principales évolutions en 2019:

- promotion de CONNECT auprès des députés nouvellement élus dans le point de la situation mensuel envoyé aux députés;
- diminution du nombre de contributions en 2019, année électorale.

26 <https://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/connect.html>

7.2 Répertoire des commissions homologues (CorCom)

CORCOM

Le répertoire des commissions homologues (CorCom) est une source d'information sur les commissions des Parlements nationaux correspondant aux commissions du Parlement européen. Il fournit également des informations sur les différents secrétariats de commissions des Parlements nationaux de l'Union et du Parlement européen. Les informations contenues dans ce répertoire sont fournies par les Représentants permanents des Parlements nationaux de l'Union basés à Bruxelles.

À la suite de l'adoption en mai 2009²⁷ d'une résolution sur le développement des relations entre les Parlements nationaux de l'Union et le Parlement européen (rapporteur: Elmar Brok), le Règlement Intérieur du Parlement européen a été révisé en conséquence et dispose désormais qu'«une commission peut engager directement un dialogue avec des Parlements nationaux au niveau des commissions dans la limite des crédits budgétaires prévus à cette fin. Ceci peut inclure des formes appropriées de coopération prélegislative et postlegislative» (article 150, paragraphe 3, du Règlement Intérieur).

L'application CorCom est en constante amélioration pour tenir compte de l'évolution des besoins de ses utilisateurs. Il s'agit désormais d'une application en ligne²⁸, beaucoup plus conviviale et dotée de toute une série de nouvelles fonctionnalités. Le nombre de pages consultées par mois est de 392 en moyenne.

7.3 Programmes d'Appui au «Parlement de la Présidence»

Le Parlement européen n'a cessé d'encourager une étroite coopération entre son administration et celle des Parlements nationaux de l'Union, en particulier dans la phase préparatoire de la dimension parlementaire de chaque Présidence du Conseil de l'Union européenne. Le Parlement européen offre au Parlement de chaque nouvelle Présidence la possibilité de participer à un programme à Bruxelles en vue de préparer des activités dans le cadre de la dimension parlementaire de la Présidence. Le Parlement européen peut fournir au Parlement de la Présidence un programme de soutien sur mesure, pour répondre à des demandes, des besoins et des priorités spécifiques. Cette initiative offre la possibilité de créer des réseaux et d'établir des contacts personnels avec toutes les personnes concernées et permet un partage efficace des informations et de l'expertise, facilitant ainsi la poursuite des travaux et assurant la cohérence. Le Parlement européen peut contribuer au financement du programme en partageant les coûts avec le Parlement correspondant.

Ces dernières années, un certain nombre d'États membres de l'Union ont présidé pour la première fois le Conseil de l'Union. Les Parlements de ces pays étaient particulièrement intéressés par le Programme d'Appui au Parlement de la Présidence de l'Union. Dans ce contexte, la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux a organisé trois visites d'étude au printemps 2019 pour neuf fonctionnaires du Sabor croate, chargés de la préparation de la dimension parlementaire de la

²⁷ [Résolution du Parlement européen du 7 mai 2009 sur le développement des relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux en vertu du traité de Lisbonne](#)

²⁸ CorCom est à usage interne uniquement et disponible sur l'intranet du Parlement européen.

Présidence croate. Ces réunions ont comporté des contacts avec les secrétariats des commissions du Parlement européen et d'autres services concernés, le responsable de l'IPEX, le secrétariat de la COSAC et des Représentants de plusieurs Parlements nationaux de pays ayant récemment assuré la Présidence du Conseil de l'Union.

L'objectif des réunions était d'échanger des expériences et des bonnes pratiques en ce qui concerne l'organisation de réunions et de Conférences interparlementaires majeures, telles que la COSAC, la Conférence Interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne, la Conférence interparlementaire PESC/PSDC et les réunions du GCPC d'Europol.

En outre, la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux a facilité les visites bilatérales des Parlements finlandais et allemand, qui ont servi de préparation à leurs Présidences. Tous les participants au programme ont confirmé que le partage d'expériences et les enseignements tirés, ainsi que l'étroite coopération instaurée, ont été particulièrement utiles pour assurer une meilleure planification de la dimension parlementaire de la Présidence.

Principales évolutions en 2019:

- organisation d'un programme d'appui global au personnel du Parlement croate, qui assurait pour la première fois la Présidence du Conseil, au Parlement européen à Bruxelles;
- organisation de programmes sur mesure pour les Parlements des pays assurant les prochaines présidences (ceux dont ce n'était pas la première fois).

7.4 Publications de la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux

La Direction des Relations avec les Parlements Nationaux élabore un certain nombre de publications. L'une d'entre elles s'intitule «Spotlight on Parliaments in Europe» (Pleins feux sur les Parlements en Europe) et offre un résumé des informations sur des sujets d'actualité qui ont été échangées entre les Parlements du réseau CERDP.

Par ailleurs, le programme hebdomadaire («Weekly agenda») fournit des informations sur les activités associant les Parlements nationaux en vue d'accroître la transparence et la visibilité des nombreuses activités interparlementaires réalisées. Le point de la situation fournit des informations sur les communications reçues de la part des Parlements nationaux.

«Spotlight on Parliaments in Europe» (Pleins feux sur les Parlements en Europe) offre un résumé des informations sur des sujets d'actualité qui ont été échangées entre les Parlements du réseau CERDP.

En 2019, la Direction en a préparé deux numéros:

- Spotlight n° 24 – février 2019 – Suivi de la transposition des Directives et des mesures d'application de la réglementation de l'UE;
- Spotlight n° 25 – novembre 2019 – Circonscriptions aux élections législatives nationales.

Ces publications sont disponibles sur le [site internet de la Direction](#).

Le « *Weekly agenda* » est envoyé chaque vendredi à tous les députés et aux services du Parlement européen par courrier électronique. En 2019, 36 *Weekly agenda* ont été envoyés. La publication comprend les événements interparlementaires des deux semaines à venir, tels que les visites bilatérales, les Conférences interparlementaires, les RIC. Des informations sont fournies sur la date, le lieu et les services concernés du Parlement.

La Direction fournit également un « *point mensuel de la situation* » sur les avis motivés et les contributions présentés par les Parlements nationaux (voir chapitre 5.1.3).

Elle gère par ailleurs un site web qui fournit des renseignements sur ses activités et publications à venir.

8. LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

L'année 2019, comme les années précédentes, a été placée, pour la Direction des Relations avec les Parlements Nationaux, sous le signe de la croissance et de la coopération. Elle a mené de multiples activités, rencontré de nouveaux collègues et partenaires, participé à des manifestations interparlementaires de haut niveau, noué des liens plus forts avec d'autres services du Parlement européen et vécu des événements marquants.

Dans le droit-fil de la devise de la DG Présidence «Coopérer pour agir» («Impact through cooperation»), la Direction a continué à apporter aux députés et au secrétariat du Parlement européen les services et conseils dont ils ont besoin pour approfondir la coopération institutionnelle et le dialogue législatif avec les Parlements nationaux.

La Direction prête son concours aux activités interparlementaires, collabore à la mise en œuvre des dispositions des traités qui régissent la coopération interparlementaire et joue le rôle de pôle d'information sur les Parlements nationaux de l'Union. Elle représente le Parlement européen dans les réseaux administratifs de la coopération interparlementaire. Chargée des relations avec les fonctionnaires représentant les Parlements nationaux de l'Union à Bruxelles, elle entretient des liens étroits avec leurs administrations.

La Direction remercie le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint, ainsi que tous les services des Directions Générales du Parlement avec lesquelles elle coopère, pour leur soutien constant.

Directrice: Katrin RUHRMANN

La direction se compose de deux unités.

Unité du Dialogue Législatif

L'Unité du Dialogue Législatif est principalement responsable du dialogue politique et législatif avec les Parlements nationaux. Elle est chargée de la planification, de la coordination et de l'organisation de réunions interparlementaires au niveau des commissions, y compris les réunions interparlementaires de commissions, la semaine parlementaire européenne et les réunions du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol. Elle assure également le suivi du contrôle de la subsidiarité et le suivi avec les rapporteurs et les commissions de la mise en œuvre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. L'Unité organise également des séminaires thématiques réunissant les administrations du Parlement et des Parlements nationaux et est responsable des bases de données CONNECT et CORCOM.

Chef d'unité: Jesús Gómez

Unité de la Coopération Institutionnelle

Les domaines de responsabilité de l'Unité de la Coopération Institutionnelle comprennent la coopération régie de façon multilatérale, à savoir la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union, les réunions des Secrétaires Généraux des Parlements de l'Union et la COSAC. L'Unité s'occupe également des réseaux IPEX et CERDP, ainsi que de la coopération avec la Direction Générale des Politiques Externes et de la coordination des programmes d'appui au Parlement de la Présidence et des visites de renforcement des capacités.

Chef d'unité: Pekka Nurminen

Le présent rapport, ainsi que d'autres informations concernant les relations entretenues par le Parlement européen avec les Parlements nationaux de l'Union, sont accessibles sur le site internet du Parlement européen à l'adresse suivante:

<http://www.europarl.europa.eu/relnatparl/en/home/news.html>

ANNEXES

ANNEXE I - Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants principaux 2019

Événement COSAC	Lieu, date	Thèmes	Orateurs/participants principaux du Parlement européen
Réunion des Présidents	Bucarest, 20-21 janvier 2019	<p>I Priorités de la Présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne</p> <p>II Accroître la cohésion et assurer la convergence au moyen des instruments du CFP</p>	
Réunion plénière de la LXIe COSAC	Bucarest, 23-25 juin 2019	<p>I Résultats de la Présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne</p> <p>II Perspectives des relations commerciales internationales de l'Union européenne; l'avenir des relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du Brexit</p> <p>III L'espace européen de l'éducation en tant que moteur de la refonte et du renforcement du marché unique</p> <p>IV L'économie fondée sur l'innovation, le progrès technologique et l'impact social de l'Union européenne; le rôle des parlements dans la promotion de la nouvelle économie de l'Union</p>	
Réunion des présidents	Helsinki, 21-22 juillet 2019	<p>I Présentation des priorités de la Présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne</p> <p>II Quel budget pour les politiques européennes?</p>	
Réunion plénière de la LXIIe COSAC	Helsinki, 1er-3 décembre 2019	<p>I La Présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne</p> <p>II Promotion de l'état de droit dans l'UE et de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne</p> <p>III Discours de M. Maroš ŠEFČOVIČ</p> <p>IV Une stratégie climatique gagnante pour l'Europe</p> <p>V Discours de M. Michel Barnier</p>	Mme Mairead McGuinness, première vice-Présidente du Parlement européen

Pour de plus amples informations au sujet de l'ordre du jour des réunions de la COSAC tel que publié par les présidences, veuillez consulter le site internet d'IPEx: www.ipex.eu

ANNEXE II - Réunions Interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen à Bruxelles²⁹ en 2019

Date	Commission du Parlement européen	Événement		Nombre de participants:			
		Type de réunion	Intitulé de la réunion	Membres	Parlements nationaux	Chambres	PE
				Parlements	Membres		
18-19 février 2019	ECON EMPL BUDG	Semaine parlementaire européenne: • Conférence sur le Semestre européen	Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne	128	27	35	Jour 1 de la plénière: 11 Jour 2 de la plénière: 21 RÉUNION INTERPARL. DE COMMISSIONS ECON: 13 RÉUNION INTERPARL. DE COMMISSIONS BUDG: 9 RÉUNION INTERPARL. DE COMMISSIONS EEMPL: 5
7 mars 2019	FEMM	Réunion interparlementaire de commissions	Le pouvoir des femmes en politique	23	17	19	15
1er-2 avril 2019	AFET	Réunion interparlementaire de commissions	Politique étrangère de l'Union et sécurité	31	27	32	41
24 septembre 2019	ECON	Réunion interparlementaire de commissions	Recommandations par pays	12	7	9	43
4 décembre 2019	AFET	Réunion interparlementaire de commissions	Priorités de l'UE en matière de politique étrangère pour le nouveau cycle institutionnel	38	19	25	32
Nombre total de participants:				232			190

²⁹ Sauf indication contraire, toutes les réunions sont des réunions interparlementaires de commissions

ANNEXE III - Visites des Parlements nationaux³⁰ au Parlement européen (y compris visioconférences) en 2019

Date(s)	Pays et Chambre	Visiteur	Personne ayant accueilli le visiteur au PE	Type de visite	Nombre de députés participants	Nombre de membres du personnel participants
9 janvier 2019	PAYS-BAS – Tweede Kamer	Députés	MM. Tang et Rosati, députés au Parlement européen	Députés	2	1
22 janvier 2019	NORVÈGE – Storting	Délégation de la commission de l'emploi et des affaires sociales	Mme Ulvskog, M. Lenaers, députés au PE	Députés	10	1
24 janvier 2019	NORVÈGE – Storting	Personnel de la Confédération des entreprises norvégiennes	Personnel du PE	Membres du personnel		26
29 janvier 2019	ITALIE - Senato	Délégation de la commission des affaires européennes	M. Castaldo, vice-président du Parlement européen, Mmes Toia et Gardini, députés au PE	Députés	3	1
30 janvier 2019	HONGRIE – Országgyűlés	Visite d'étude de nouveaux députés	Mme Járóka, vice-présidente, députés au PE hongrois, membres du personnel du Parlement européen	Députés	12	8
31 janvier 2019	ITALIE – Camera dei Deputati	Commission des politiques européennes (vidéoconférence)	Députés italiens de la commission AFCCO	Députés	NN	
4 février 2019	ROYAUME-UNI – Chambre des communes	Délégation de la commission pour la sortie de l'UE	M. Verhofstadt, député au PE, députés du groupe de pilotage sur le Brexit	Députés	15	3
5-6 février 2019	ROYAUME-UNI – Chambre des lords	Membres du personnel	M. Corbett, député au PE, membres du personnel du Parlement européen	Membres du personnel		2
5 février 2019	FRANCE – Assemblée Nationale	Députés	MM. Omarjee et Manscour, députés au PE	Députés	2	2
5 février 2019	ALLEMAGNE – Bundestag	Commission des affaires européennes	M. McAllister, président de la commission AFET, MM. Fleckenstein, Olbrycht et Thomas, députés au Parlement européen	Députés	20	14

³⁰ Parlements nationaux de l'Union; Parlement norvégien; Conseil nordique

5-6 février 2019	ALLEMAGNE – Bundestag	Sous-commission sur le droit de l'UE	Mmes Sippel, Regner, Rozière et MM. Melo, Zwiefka, députés au PE	Députés	6	2
6 février 2019	ALLEMAGNE – Bundestag	Commission des affaires européennes; sous-commission budgétaire	Mme Gräßle, présidente de la commission CONT, MM. Thomas, Olbrycht, Geier, députés au PE	Députés	6	7
6-7 février 2019	SUÈDE – Riksdag	Président	M. Tajani, Président du PE, Mme McGuinness, première vice-présidente	Président		
6-7 février 2019	NORVÈGE – Storting	Députés	Mme Hautala, vice-présidente, MM. Hökmark et Dohmann, Mme Kari, députés au PE, membres du personnel du PE	Députés	12	2
19 février 2019	AUTRICHE – Bundesrat	Délégation de la commission des affaires européennes	MM. Freund, Karas, Mmes Kadenbach, Schmidt, députés au Parlement européen	Députés	14	2
20 février 2019	FRANCE – Assemblée Nationale	Visite de députés sur la stratégie de l'Union sur les matières plastiques	Mme Ries, députée au PE	Députés	2	1
20 février 2019	FRANCE – Assemblée Nationale	Députés	M. Cadec, président de la commission PECH	Députés	2	3
20 février 2019	FRANCE – Assemblée Nationale	Visite de députés sur la fiscalité des États-Unis pour les citoyens français nés aux États-Unis	Mmes Berès et Rozière, députées au Parlement européen	Députés	2	1
21 février 2019	SUÈDE – Riksdag	Commission des affaires européennes	Mme Hübner, présidente de la commission AFCO	Députés	15	7
25 février 2019	NORVÈGE – Storting	Membres du personnel du parti centriste	Mme Jätteenmäki, M. Federley, députés au PE	Membres du personnel		17
7-8 mars 2019	ROYAUME-UNI – Chambre des communes	Personnel de la bibliothèque de la Chambre des communes	M. Corbett, député au PE, membres du personnel du Parlement européen	Membres du personnel		8
18 mars 2019	ROYAUME-UNI – Chambre des communes	Administrateur et conseiller de la commission de contrôle des affaires européennes	Personnel du PE	Membres du personnel		3

Date(s)	Pays et Chambre	Visiteur	Personne ayant accueilli le visiteur au PE	Type de visite	Nombre de députés participants	Nombre de membres du personnel participants
18-19 mars 2019	TCHÉQUIE – Sénat	Sénateur	M. Niedermayer, député au PE, membres du personnel du Parlement européen	Député	1	
18-19 mars 2019	SUÈDE – Riksdag	Députés au PE	Députés suédois au PE, membres du personnel du Parlement européen	Députés	3	
19 mars 2019	AUTRICHE – Nationalrat	M. Wolfgang Sobotka, président	Mmes et MM. Becker, Karas, Mlinar, Schmidt, Vilimsky, Waitz, députés au PE	Président	1	2
19 mars 2019	ESPAGNE – Senado	M. Pío García-Escudero, président du Sénat	M. Tajani, Président, MM. Díaz de Mera et González Pons, députés au PE	Président	1	4
19 mars 2019	Espagne – Congreso de los Diputados	Mme Ana Pastor, présidente du Congreso	M. Tajani, Président, MM. Díaz de Mera et González Pons, députés au PE	Président	1	3
20 mars 2019	IRLANDE – Houses of the Oireachtas	Président de la commission paritaire sur la langue irlandaise	Personnel du PE	Députés	1	1
27 mars 2019	NORVÈGE – Storting	Personnel régional de l'Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux	Personnel du PE	Membres du personnel		22
1er avril 2019	FRANCE – Assemblée Nationale	Députés	M. Pargneaux, Mme Vălean, députés au Parlement européen	Députés	3	
3 avril 2019	NORVÈGE – Storting	Personnel de l'autorité norvégienne chargée de la protection des données	Personnel du PE	Membres du personnel		10
3 avril 2019	FINLANDE – Eduskunta	Membres du personnel pour la préparation de la cinquième réunion du GPC d'Europol	Personnel du PE	Membres du personnel		1

8 avril 2019	PAYS-BAS – Tweede Kamer	Délégation de la commission des affaires sociales	Mme Jongerius, M. Lenaers, députés au PE	Députés	5	5
16 avril 2019	FRANCE – Assemblée Nationale	Députés	Mme Morin-Chartier, députée au PE, M. Guillaume, député au PE, M. Riquet, député au PE, M. Corazza- Bildt, député au PE, Klaus Welle, Secrétaire général	Députés	2	
16 mai 2019	FINLANDE – Eduskunta	Personnel du département de la communication et de l'information	Personnel du PE	Membres du personnel		4
21 mai 2019	HONGRIE – Országgyűlés	Membres du personnel des quatre pays du groupe de Visegrád: (HU, CZ, PL, SK)	Personnel des quatre parlements du groupe de Visegrád	Membres du personnel		6
23 mai 2019	AUTRICHE – Nationalrat	Membres du personnel	Personnel du PE	Membres du personnel		11
26 juin 2019	SUÈDE – Riksdag	Membres du personnel	Personnel du PE	Membres du personnel		2
11 septembre 2019	ROYAUME-UNI – Chambre des lords	Membres de la Chambre des lords	Mme McGuinness, première vice- présidente, M. McAllister, président de la commission AFET, M. Tajani, président de la commission AFCO, M. Winkler, secrétaire général adjoint	Députés	1	1
12 septembre 2019	ROYAUME-UNI – Chambre des communes	Membres du personnel	MM. Monteith et Brown, députés au PE, membres du personnel du Parlement européen	Membres du personnel		6
18 septembre 2019 ³¹	FRANCE – Assemblée Nationale	Bureau de la commission des affaires européennes	Mmes Aubry et García Pérez, MM. Schirwan et Danjean, députés au Parlement européen	Députés	10	2
23 septembre 2019	AUTRICHE – Nationalrat	Président	M. Sassoli, Président, M. Karas, vice- président du PE, Mme Edtstadler, députée au PE	Président Députés	1	5
23 septembre 2019	PAYS-BAS – Tweede Kamer	Membres du personnel	Personnel du PE	Membres du personnel		16

31 Cette visite a eu lieu à Strasbourg.

Date(s)	Pays et Chambre	Visiteur	Personne ayant accueilli le visiteur au PE	Type de visite	Nombre de députés participants	Nombre de membres du personnel participants
24 septembre 2019	IRLANDE – Houses of the Oireachtas	Commission des affaires européennes (vidéoconférence)	Députés irlandais au PE	Députés	11	
25 septembre 2019	DANEMARK – Folketing	Président de la commission des affaires européennes	Mme Schaldemose, députée au PE, membres du personnel du Parlement européen	Députés	14	2
30 septembre 2019	AUTRICHE – Nationalrat	Membres du personnel	Personnel du PE	Membres du personnel		1
3 octobre 2019	NORVÈGE – Storting	Personnel de la mission de la Norvège auprès de l'UE	Personnel du PE	Membres du personnel		18
2-3 octobre 2019	ROYAUME-UNI – Chambre des lords	Visite d'agents pour se familiariser avec le PE	Personnel du PE	Membres du personnel		3
7-11 octobre 2019	PORTUGAL – Assembleia da República	Visite de membres du personnel sur le Semestre européen	Personnel du PE	Membres du personnel		1
9 octobre 2019	Comité parlementaire AELE	Députés	Mme McGuinness, première vice-présidente, M. McAllister, président de la commission AFET, M. De Sutter, président de la commission IMCO, M. Lange, député européen, M. Schwab, député européen	Députés	6	2
10 octobre 2019	FRANCE – Assemblée Nationale	Membres du groupe de travail sur le Brexit	M. Verhofstadt, coordinateur du groupe de pilotage sur le Brexit	Députés	3	1
11 octobre 2019	SUÈDE – Riksdag	Personnel du département des services	Personnel du PE	Membres du personnel		4
22-23 octobre 2019 ³²	ROYAUME-UNI – Chambre des lords	Délégation de la commission spéciale des affaires européennes	Mmes Bearder, Porritt, Voaden, Kirton-Darling, Long, Hübner, MM. Moraes, Lange, Smith, députés au PE, M. McAllister, président de la commission AFET, M. Verhofstadt, coordinateur du groupe de pilotage sur le Brexit	Députés	5	1

32 Cette visite a eu lieu à Strasbourg

5 novembre 2019	FRANCE – Assemblée Nationale	Député	Mme Tinagli, présidente de la commission ECON	Députés	1	1
18 novembre 2019	DANEMARK – Folketing	Ministre danois des transports et délégation de la commission des transports	Mme Delli, présidente de la commission TRAN, Mme Vind, MM. Gade et Ertug, députés au PE, membres du personnel du Parlement européen	Députés	11	6
20 novembre 2019	AUTRICHE – Nationalrat	Membres du personnel	Personnel du PE	Membres du personnel		6
20-21 novembre 2019	ROYAUME-UNI – Chambre des communes	Visite du personnel sur le commerce des biens et les frontières	Personnel du PE	Membres du personnel		8
21 novembre 2019	FINLANDE – Eduskunta	Équipe de la présidence finlandaise	Personnel du PE	Membres du personnel		2
2 décembre 2019	PAYS-BAS – Tweede Kamer	Commission temporaire sur l'avenir du numérique	MM. Berendsen et Tang, Mme van Sparrentak, députés au PE, et personnel du Parlement européen	Députés	4	2
2 décembre 2019	SLOVÉNIE – Assemblée nationale	Délégation de fonctionnaires	DG EPRS, STOA			7
4-5 décembre 2019	ROYAUME-UNI – Chambre des communes	Visite du personnel sur le «level playing field»	Personnel du PE	Membres du personnel		8
11-12 décembre 2019	ROUMANIE – Senat	Président de la commission des affaires constitutionnelles	Mme Charanzová, vice-présidente, Mme Pagazaurtundúa, députée au PE	Député	1	
12 décembre 2019	ITALIE – Camera dei Deputati	Visioconférence avec la commission de l'agriculture	Députés italiens au PE membres de la commission AGRI	Députés	NIN	
13 décembre 2019	LETONIE – Saeima	Fonctionnaires	Directeur général de la DG SAFE, personnel du PE	Membres du personnel		2

ANNEXE IV - Données du système d'alerte rapide

Nombre de contributions communiquées par les parlements nationaux de l'UE en 2019		
État membre	Parlement/Chambre	Contributions
France	FR – Sénat	13
France	FR – Assemblée Nationale	11
Espagne	ES – Congreso/Senado	8
République tchèque	CZ – Sénát	7
Portugal	PT – Assembleia da República	7
Italie	IT – Senato	5
Allemagne	DE – Bundesrat	4
République tchèque	CZ – Poslanecká sněmovna	2
Roumanie	RO – Camera Deputaților	2
Roumanie	RO – Senatul	2
Autriche	AT – Bundesrat	1
Allemagne	DE – Bundestag	1
TOTAL		63

ANNEXE V - Contributions au titre du protocole n° 1 – Dialogue politique informel

Ce tableau dresse la liste des documents des Parlements nationaux envoyés en réponse à des projets d'actes législatifs relevant de la compétence exclusive de l'Union, ainsi qu'à un large éventail de documents non législatifs, tels que les livres verts/blancs ou les communications de la Commission européenne relevant du protocole n° 1 du traité FUE.

Contributions communiquées par les parlements nationaux en 2019		
État membre	Parlement/Chambre	Contributions
République tchèque	CZ Sénát	23
Roumanie	RO Camera Deputaţilor	15
France	FR Sénat	10
République tchèque	CZ Poslanecká sněmovna	10
Portugal	PT Assembleia da República	8
Royaume-Uni	UK House of Lords	8
Pays-Bas	NL Eerste Kamer	7
France	FR Assemblée Nationale	6
Allemagne	DE Bundesrat	6
Roumanie	RO Senatul	5
Italie	IT Camera dei Deputati	4
Suède	SE Riksdagen	4
Italie	IT Senato	3
Slovaquie	SK Národná rada	2
Pays-Bas	NL Tweede Kamer	2
Autriche	AT Bundesrat	1
Danemark	DK Folketing	1
Hongrie	HU Országgyűlés	1
Lituanie	LT Seimas	1
Pologne	PL Senat	1
TOTAL		118

ANNEXE VI - Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires (CERDP)

A. Questions sur lesquelles les organes politiques et les services administratifs du Parlement européen ont consulté le réseau CERDP en 2019 sous forme de demandes de données à fins comparatives (5):

- Les assistants parlementaires au service particulier de députés: règles mises en place pour la gestion des conflits et du harcèlement (mise à jour de la demande 3001 du CERDP)
- Soutien des pouvoirs publics à la diplomatie parlementaire dans l'UE
- Améliorations récentes ou mises à niveau des services aux députés
- Commissions parlementaires: création et composition (mise à jour de la demande 2158)
- Division des présidences des commissions parlementaires (mise à jour de la demande 2099)
- Capacités d'analyse d'impact et d'évaluation dans les parlements nationaux
- Le droit des immunités des membres des parlements nationaux
- Politiques et procédures de traitement du harcèlement sexuel dans les parlements européens
- Règles relatives à l'apparence et au code vestimentaire en plénière
- Questionnaire sur la révision du manuel sur les incompatibilités et les immunités des députés au PE
- Suivi des électeurs dans l'enquête d'observation électorale en Géorgie
- Parlements nationaux disposant de centres externes de formation/conférences
- Commissions parlementaires d'enquête
- Questionnaire sur le droit d'initiative législative des parlements
- Questionnaire sur la deuxième chambre

Le Parlement européen a répondu aux demandes émanant d'autres Parlements du CERDP sur les thèmes suivants:

- Groupes spirituels ou religieux au Parlement
- La chaîne de télévision parlementaire
- Questionnaire sur les services Office Cloud
- Le statut juridique des députés – évolutions récentes – questionnaire du séminaire PP&P Bruxelles 2019
- Repenser et gérer les sites internet du Parlement
- Vote électronique en commission parlementaire
- Réinventer le bureau d'accueil du service d'information et d'archives
- Installations pour les députés handicapés
- Systèmes de contrôle d'accès utilisés dans les parlements
- Innovations et projets liés à l'intelligence artificielle (IA) dans les parlements (dans le cadre du séminaire sur les TI)
- Rapports parlementaires — publications en matière législative et de surveillance
- Cliniques parlementaires
- Marchés publics durables dans les parlements
- Enquête pour le séminaire 2019 du CERDP — «Défis à l'ère numérique: conservation, gestion et promotion de la production documentaire du Parlement et du patrimoine bibliographique»

- Technologies de recherche dans les parlements
- Définir des indicateurs de performance dans le cadre de l'approche de la budgétisation axée sur les performances par programme du Parlement
- Utilisation d'ordinateurs portables, de tablettes et de smartphones en plénière et dans les commissions
- Réservation de visites en séance plénière
- Ressources électroniques (revues électroniques, livres électroniques et bases de données) dans les parlements
- Présence des parlements dans les médias sociaux
- Enquête parlementaire – commissions d'enquête et leurs compétences
- Développement durable – meilleures pratiques dans les parlements
- Frais de mission du Parlement et recours aux agences de voyage au Parlement – Questions complémentaires
- Archivage électronique
- Système automatique de transcription des débats (avec des liens vers des demandes similaires)
- Frais de mission du Parlement et utilisation des agences de voyage au Parlement (mise à jour de la demande 3433)
- Contrôle interne et service d'audit interne des services du Parlement
- Inclure les interjections, interruptions ou commentaires des députés dans les rapports sténographiques de la plénière

B. Séminaires et réunions statutaires organisées par le CERDP en 2019

SÉMINAIRES		
Séminaire — «Soutenir le Parlement en matière de contrôle budgétaire» (domaine d'intérêt: affaires économiques et budgétaires)	La Haye	9-10 mai 2019
Séminaire (domaine d'intérêt: bibliothèques, services de recherche et archives)	Madrid	6-8 juin 2019
Séminaire – «Les parlements sur le net» (domaine d'intérêt: les TIC dans les parlements)	Ljubljana	13-14 juin 2019
Séminaire – «Droits et obligations des députés» (domaine d'intérêt: pratique et procédure parlementaires)	Bruxelles, Chambre des députés et Sénat.	24-25 octobre 2019
Séminaire – «Innovations et projets liés à l'intelligence artificielle (IA) dans les parlements» (domaine d'intérêt: les TIC dans les parlements)	Tallinn	3-4 octobre 2019
Séminaire — «Savoir pour agir: la recherche parlementaire à l'ère de la désinformation et de la surcharge d'informations» (domaine d'intérêt: bibliothèques, services de recherche et archives)	Bruxelles, PE	7-8 novembre 2019

RÉUNIONS STATUTAIRES		
Réunion du comité exécutif	Dublin, Oireachtas	21-22 mars 2019
Réunion du comité exécutif	Londres, Chambre des communes	5-6 septembre 2019
Conférence annuelle des correspondants	Berlin, Bundestag et Bundesrat	10-11 octobre 2019
Conférence européenne des présidents de parlement, réunion des secrétaires généraux	Strasbourg, APCE	24-25 octobre 2019

PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Décembre 2019



élus au suffrage direct



élus au suffrage indirect / désignés / autre

Belgique/België/ Belgien BELGIQUE Kamer van volksvertegenwoordigers/ Chambre des représentants/ Abgeordneten-kammer 150 Senaat/ Sénat/ Senat 60	България BULGARIE Народно събрание (Narodno sabranie) 240	Česká republika RÉPUBLIQUE TCHÈQUE Poslanecká sněmovna 200 Senát 81	Danmark DANEMARK Folketinget 179
Deutschland ALLEMAGNE Deutscher Bundestag 709 Bundesrat 69	Eesti ESTONIE Riigikogu 101	Éire/Ireland IRLANDE Dáil Éireann 160 Seanad Éireann 60	Ελλάδα GRÈCE Βουλή των Ελλήνων (Vouli ton Ellinon) 300
España ESPAGNE Congreso de los Diputados 350 Senado 208 58	France FRANCE Assemblée nationale 577 Sénat 348	Hrvatska CROATIE Hrvatski sabor 151	Italia ITALIE Camera dei Deputati 630 Senato della Repubblica 315 5
Κύπρος CHYPRE Βουλή των Αντιπροσώπων (Vouli ton Antiprosopon) 56	Latvija LETTONIE Saeima 100	Lietuva LITUANIE Seimas 141	Luxembourg LUXEMBOURG Chambre des Députés 60
Magyarország HONGRIE Országgyűlés 199	Malta MALTE Il-Kamra Tad-Deputati 67	Nederland PAYS-BAS Tweede Kamer 150 Eerste Kamer 75	Österreich AUTRICHE Nationalrat 183 Bundesrat 61
Polska POLOGNE Sejm 460 Senat 100	Portugal PORTUGAL Assembleia da República 230	România ROUMANIE Camera Deputatilor 329 Senat 136	Slovenija SLOVÉNIE Državni zbor 90 Državni svet 40
Slovensko SLOVAQUIE Národná Rada 150	Suomi/ Finland FINLANDE Eduskunta 200	Sverige SUÈDE Riksdagen 349	United Kingdom ROYAUME-UNI House of Commons 650 House of Lords 794

RELNATPARL@EP.EUROPA.EU

WWW.EUROPARL.EUROPA.EU/RELNATPARL/EN/HOME.HTML